



# LE DEVOIR

## «C'est la faute des Américains!»

Ottawa attribue aux États-Unis la responsabilité des malheurs de Maher Arar en Syrie

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

S'entant la soupe chaude, le gouvernement fédéral est passé sur le mode offensif hier en braquant ses projecteurs sur les autorités américaines pour le rôle qu'elles ont joué dans l'arrestation et l'expulsion du Canadien Maher Arar vers la Syrie.

Ainsi, au lendemain du poignant témoignage de M. Arar, qui a attiré l'attention de toute la presse, le premier ministre Jean Chrétien et ses ministres ont senti le besoin de rappeler la responsabilité des États-Unis dans cette affaire. D'autant plus que tous les chroniqueurs politiques des médias nationaux, *Globe and Mail* et *National Post* en tête, ont exigé du gouvernement des explications plus satisfaisantes que celles qui ont été offertes jusqu'à présent.

«A entendre parler l'opposition, c'est comme si ce monsieur avait été déporté à partir de Montréal vers la Syrie. Il a été déporté par les autorités américaines en Syrie, s'est défendu le premier ministre Jean Chrétien. Alors, les gens qui l'ont déporté et qui doivent des explications à tous les Canadiens, c'est le gouvernement américain!»

M. Chrétien a répété à plusieurs reprises à la Chambre des communes que les responsables des malheurs de Maher Arar «sont au sein du gouvernement des États-Unis, pas du gouvernement du Canada». Ainsi, a-t-il annoncé, le secrétaire d'État américain Colin Powell a été contacté hier. Selon M. Chrétien, M. Powell se serait engagé à découvrir qui, du côté canadien, aurait fourni des renseignements qui ont mené les autorités américaines à expulser M. Arar en Syrie plutôt qu'au Canada.

«M. Powell a dit qu'il tenterait de trouver s'il y a vraiment eu un Canadien impliqué, a expliqué M. Chrétien. Le nom sera fourni au Canada et nous agirons en conséquence.» L'ambassade américaine



Maher Arar

VOIR PAGE A 8: ARAR

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 6



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Un nouveau combat humanitaire pour l'ex-première dame de France.

## Une «anarchie pilotée par l'argent»

Danielle Mitterrand dénonce la politique mondiale de l'eau

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

L'eau qui coule à flots par les robinets de notre côté de l'hémisphère ne devrait surtout pas être tenue pour acquise. En effet, sa marchandisation, en cours depuis quelques années, fait aujourd'hui peser une véritable «menace sur l'humanité». Avec, à la clef, une «anarchie pilotée par l'argent» qui risque de provoquer, dans un avenir près de chez nous, pénuries, conflits et violence que les grands rendez-vous mondiaux (OMC, Sommet de la Terre et consorts) — «des

leurres et des tromperies d'un cynisme incommensurable» — ne pourront certainement pas enrayer.

Le discours a des relents évidents d'altermondialisme qu'un étudiant en sociologie de 20 ans ne détesterait pas. Mais du haut de ses 79 ans, Danielle Mitterrand l'assume pleinement, avec une petite lumière au

VOIR PAGE A 8: MITTERRAND

### INDEX

7	78313*00067	2	
Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 6
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	R 7

## «Avant de m'en aller...»



REUTERS

LE TEMPS d'une journée, les libéraux ont oublié les chicanes internes et les luttes de pouvoir pour souligner la présence de Jean Chrétien à une dernière réunion du caucus à titre de chef du Parti libéral du Canada. Scandant le nom de leur chef et applaudissant à tout rompre, les députés et sénateurs libéraux ont remis à M. Chrétien le fauteuil de premier ministre qu'il a occupé pendant 10 ans aux Communes. Nos informations en page A 3.

## Yves Lambert rit dans sa barbe

Après 26 ans de services généralement joyeux mais parfois lourds de responsabilités à l'avant-plan de La Bottine Souriante, le plus fameux moustachu de la musique traditionnelle québécoise s'offre une nouvelle vie en solo, un spectacle de «petits plaisirs» et un plein collier de poils libres et fous.

SYLVAIN CORMIER

Yves Lambert a tout de l'ours, poilu comme il est maintenant. L'ours mal léché ou l'ermite récemment sorti du bois, c'est selon. La moustache — la fameuse moustache à longues pointes qui servait de lacet à La Bottine Souriante — a disparu dans le gros tas de poils de la barbe. Résolument hirsute, la barbe. Une barbe qui dit la barbe! Une barbe libre de pousser dans toutes les directions. Une pilosité sans contrainte qui fait symbole: l'homme qui

sourit au milieu d'un tel foisonnement ne sera plus jamais coincé dans ses souliers. C'est exprès, se dit-on. «Oui, c'est voulu», confirme Lambert. «Je suis comme Céline après le pape, quand René a refait son look. Je reviens épanoui...» Il s'esclaffe. Le rire n'a pas changé. Toujours aussi énorme. Rire qui tient à la fois du bon vivant et de l'ogre, large et mordant.

Yves Lambert est poilu et heureux. Demain, il se paie au Cabaret Music Hall un premier spectacle en solo depuis son départ

VOIR PAGE A 8: LAMBERT



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Y a plus rien qui me dérange, à part l'injustice dans le monde!», dit Yves Lambert.

## Jeux gais: Atlanta pourrait doubler Montréal

Un budget de 16 millions, des retombées de 180 millions

ALEC CASTONGUAY  
LE DEVOIR

La Federation of Gay Games (FGG) prépare un plan qui permettrait à la ville d'Atlanta de recevoir les Jeux gais 2006, pourtant attribués à Montréal depuis 2001, a appris *Le Devoir*. Les rumeurs voulant que la métropole québécoise perde l'organisation des Jeux gais circulaient depuis quelques mois déjà, même si personne ne semblait vraiment y croire dans la métropole. «Déboussolés» par la nouvelle, les organisateurs montréalais entendent faire la lumière sur les intentions de la fédération lors d'une rencontre prévue à Chicago samedi.

Dans un document confidentiel de la FGG, dont *Le Devoir* a obtenu copie, toutes les étapes sont indiquées pour faire la transition entre Montréal et la ville qui a terminé deuxième lors de l'attribution des Jeux en 2001. À cette occasion, c'est Atlanta qui avait pris le deuxième rang, devant deux autres villes américaines.

«En tenant compte des expériences vécues depuis 1997 et de la situation actuelle avec Montréal, la FGG doit préparer une procédure dans le cas où la négociation avec la ville hôte échoue et qu'une autre ville doit être identifiée», peut-on lire dans le document de

La situation devrait être clarifiée samedi à Chicago

VOIR PAGE A 8: JEUX

## Carte soleil: le dépistage des fraudes est-il efficace?

Couillard s'interroge et ordonne une enquête

ROBERT DUTRISAC  
ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, estime que les 575 enquêtes que mène actuellement la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sur l'émission de cartes soleil à des personnes qui ne résident pas au Québec ou qui l'ont obtenue sous une fausse identité pourraient ne représenter que «la pointe de l'iceberg» d'un phénomène beaucoup plus répandu.

«C'est une des choses qu'on va vouloir évaluer. Est-ce qu'on a juste la pointe de l'iceberg?», s'est demandé hier M. Couillard au cours d'un point de presse. Le ministre réagissait à une série d'articles publiés ces derniers jours dans *La Presse* faisant état que des dizaines de Marocains fortunés ont obtenu illégalement une carte d'assurance maladie. Les articles associent à cette affaire l'ancien ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration sous le gouvernement péquiste et actuel député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice.

Le ministre Couillard a annoncé hier que le p.-d.g. de la RAMQ, Pierre Roy, confiait au directeur général des affaires institutionnelles et au secrétaire général de l'organisme, M<sup>r</sup> André-Gaëtan Corneau, un mandat pour mener une enquête sur le phénomène. La RAMQ vérifiera les faits allégués par *La Presse* visant des résidents marocains qui détiendraient illégalement des cartes soleil. On déterminera si les contrôles portant sur l'inscription à la Régie sont suffisants et si le dépistage

André Boulerice ne avait été à la tête d'un réseau d'émission de cartes

VOIR PAGE A 8: CARTE

## • LES ACTUALITÉS •

Trafic de cocaïne

## Un avocat des Hells sous les verrous

M<sup>e</sup> Benoît Cliche a été arrêté en même temps qu'une trentaine d'autres personnesROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

L'avocat montréalais Benoît Cliche, que tout le Québec avait vu danser dans un party de motards criminels il y a quelques mois aux nouvelles télévisées, a été arrêté hier matin à sa résidence de Sainte-Sophie, dans les Laurentides.

Conduit à la prison de Rivière-des-Prairies, celui qui exerçait le droit depuis 21 ans a comparu par vidéo. La Couronne s'est opposée à sa remise en liberté, de sorte qu'il demeurera en prison jusqu'au 13 novembre, date à laquelle se tiendra une enquête sous caution.

M<sup>e</sup> Cliche, âgé de 44 ans, a été accusé de gangstérisme, d'avoir facilité la commission d'un crime, de trafic de cocaïne et de complot pour faire le trafic de la cocaïne, selon les informations fournies par un porte-parole de la Sûreté du Québec, Marc Ippersiel.

M<sup>e</sup> Cliche fait partie de la trentaine de personnes arrêtées en cours de journée hier, soit 16 dans la région de l'Outaouais et 16 dans la région de Montréal et des Laurentides, dont quatre femmes. A ce nombre s'ajoutent deux hommes déjà détenus, soit Stéphane Sévigny, 35 ans, et Steven Bertrand, 37 ans, qui sera accusé de complot pour meurtre.

Bertrand, qui purge une peine de prison de sept ans, avait justement été représenté à son procès par M<sup>e</sup> Cliche.

Parallèlement aux arrestations, les policiers ont mené 23 perquisitions à Montréal et 15 en Outaouais et saisi de multiples biens (véhicules et motos ainsi que des comptes bancaires), le tout totalisant pas moins de quatre millions de dollars, selon les évaluations policières.



M<sup>e</sup> Benoît Cliche, à droite, en compagnie de M<sup>e</sup> Jacques Laroche, lors du procès de Maurice Boucher.

Des maisons saisies, l'une est située au lac Simon, dans la région de l'Outaouais, et est évaluée à 2,7 millions. Elle appartient à Pierre Larose, 39 ans, un des

hommes arrêtés et qui avait été surnommé par ses voisins Peter Cash.

Pas moins de 12 corps de police ont participé à

l'opération Ouragan qui, selon M. Ippersiel, visait à démanteler quatre réseaux reliés aux Hells, dont l'un dirigé par Steven Bertrand. Or ce réseau aurait été pris en charge par M<sup>e</sup> Cliche après l'emprisonnement de Bertrand.

Benoît Cliche a souvent représenté des motards criminels, surtout pour les procédures préliminaires, avant que ne commencent véritablement l'enquête préliminaire et le procès.

Une de ses dernières activités professionnelles a été d'accompagner, plus tôt cette semaine, le chef des Hells Angels, Maurice Boucher, dont la présence était requise au palais de justice de Montréal. L'avocat avait également assuré la défense du fils de Boucher, Francis, accusé de possession d'une arme illégale.

En outre, M<sup>e</sup> Cliche avait défrayé la manchette en avril dernier quand une vidéo amateur tournée en 1999 et le montrant aux noces d'André Chouinard, l'un des suspects dans le procès des présumés membres des Hells Angels, avait été présentée aux membres du jury. Parmi les convives, on notait la présence de Maurice Boucher.

Interrogé à ce sujet, le bâtonnier du Québec, Claude G. Leduc, avait jugé que le comportement de M<sup>e</sup> Cliche n'avait rien d'illégal. Il avait toutefois pris soin d'ajouter que les apparences avaient leur importance et qu'il appartenait à l'avocat de voir à ce que les apparences ne nuisent pas à sa réputation.

Le successeur de M<sup>e</sup> Leduc, Pierre Gagnon, a indiqué par voie de communiqué hier que, compte tenu des accusations criminelles portées contre M<sup>e</sup> Cliche, «le bureau du syndicat du Barreau examine actuellement la situation».

## Danseurs nus et ecclésiastiques sauront-ils faire bon ménage?

Le Club 281 déménage, mais sa voisine, l'Église unie de Saint-Jean, supporte mal sa présence

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

Le Club 281 s'est trouvé un nouveau toit rue Sainte-Catherine et ses effeuilleurs pourront reprendre du service dès que l'établissement aura obtenu son permis de vendre de l'alcool. Mais l'arrivée du Club 281 est loin de plaire à son nouveau voisin, l'Église unie de Saint-Jean, qui estime avoir été flouée par l'arrondissement de Ville-Marie dans toute cette affaire.

Au printemps dernier, le bar de danseurs nus a décidé de ne pas renouveler son bail avec le propriétaire de l'édifice, l'UQAM, qui ne désirait plus la présence d'un tel établissement sur son campus. Le Club 281 a donc fermé ses portes le 29 mars afin de se mettre à la recherche d'un nouveau local.

Il a finalement trouvé où loger au 94 de la rue Sainte-Catherine Est et il a récemment obtenu de l'arrondissement de Ville-Marie son permis d'occupation. Il ne manque à l'établissement que son permis d'alcool pour que les danseurs puissent de nouveau monter sur scène.

Les fidèles de l'Église unie de Saint-Jean, située tout juste à côté, ne prisent guère l'arrivée de ce nouveau voisin. En mars dernier, la communauté a d'ailleurs exprimé son opposition à la présence du club comme voisin et répondu un non catégorique au bar qui lui offrait un don en argent en échange de son appui.

Puis, dans une lettre datant du 6 mai, l'église a exposé la position de ses fidèles aux représentants de l'arrondissement. «Nous ne saurions endosser les valeurs de commercialisation et d'exposition du corps humain qui nous semblent être l'une des spécificités du Club 281. Cependant, nous croyons [...] qu'il nous serait possible, dans l'éventualité du déménagement du Club 281 dans l'édifice adjacent à notre église, d'entretenir des relations cordiales et respectueuses de bon voisinage avec les propriétaires et la clientèle du Club 281.»

Or l'arrondissement a interprété ces propos comme un appui au projet de relocalisation du club, une condition essentielle pour délivrer le permis d'occupation puisque l'établissement se trouve à moins de cent mètres d'un lieu de culte.

L'Église unie de Saint-Jean nie avoir donné le feu vert au déménagement du bar de danseurs. «Il n'y a jamais eu d'entente de notre part», écrit Pierre Wilfrid Landry, de l'Église unie de Saint-Jean, dans une missive adressée à l'arrondissement et datée du 7 octobre. «Si notre lettre fut interprétée de cette façon, il y a grave erreur et il est sans équivoque que le requérant (Club 281) a été favorisé à notre grand détriment sans que personne de la Ville de Montréal ou de l'arrondissement Ville-Marie nous consulte.»

«Nous avons, de plus, la désagréable impression d'avoir été floués ou sinon, induits en erreur et nous exigeons que cette situation se corrige dans les plus brefs délais, poursuit-il. À défaut d'action, il est clair que nous entreprendrons les mesures et procédures nécessaires sans autre avis.»

L'Église unie a eu maintes fois l'occasion de faire valoir son point de vue lors d'audiences publiques et elle ne l'a pas fait, indique Jean-Luc Thibault, l'attaché de presse du président de l'arrondissement, Martin Lemay, en ajoutant que l'arrondissement a respecté toutes les règles de procédure.

La conseillère Louise O'Sullivan, minoritaire au conseil d'arrondissement, n'est pas de cet avis et trouve inacceptable que l'opposition de la communauté religieuse ait été ignorée et demande que le dossier soit examiné par le contentieux de la Ville de Montréal afin de dénouer l'imbricolage.

## La patronne de l'AMT doit céder sa place au directeur général du PLQ

MARTIN OUELLET  
MICHEL BELLEMARE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le directeur général du Parti libéral du Québec, Joël Gauthier, vient d'être nommé président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), a annoncé hier en début de soirée le bureau du premier ministre Jean Charest.

Militant libéral de longue date, M. Gauthier, un avocat de 39 ans, occupait la fonction de directeur général du PLQ depuis 1999.

M. Gauthier prendra les rênes de l'Agence métropolitaine de transport le 10 novembre, en remplacement de Florence Junca-Adenot, qui a annoncé son départ hier sans en expliquer les motifs.

Jointe par téléphone, Mme Junca-Adenot n'a pas voulu dire si elle a été démise de ses fonctions pour faire place à M. Gauthier, mais elle n'a pas caché sa tristesse de quitter l'AMT, d'autant plus que l'organisme a été créé sous sa direction, en 1996.

«J'ai le cœur chaviré par une grosse peine d'amour, l'amour du bébé que l'on a créé ensemble, l'amour pour mon équipe. C'est une équipe formidable, compétente, a-t-elle dit. Même si j'ai très mal au cœur, je regarde les aspects positifs [...], toutes

nos réalisations des sept dernières années.»

D'autre part, le ménage amorcé au sein de la direction du ministère de la Justice se poursuit avec la nomination du sous-ministre associé Mario Bilodeau à la présidence du Comité de déontologie policière à compter du 10 novembre.

M. Bilodeau, un sympathisant du Parti québécois nommé à la Justice en 1995, avait dû essuyer une bonne part du blâme pour le dérapage survenu dans le mégaproces pour meurtre des Hells Angels.

Il est de notoriété publique que M. Bilodeau entretenait des relations acrimonieuses avec le procureur-chef André Vincent et le ministre Marc Bellemare. La situation au ministère en était devenue intenable.

Son départ survient un peu plus d'un mois après celui du sous-ministre Michel Bouchard, parti relever de nouveaux défis dans la fonction publique fédérale.

Par ailleurs, une figure connue du petit écran, l'animatrice Marguerite Blais, est nommée présidente du Conseil de la famille et de l'enfance en remplacement de Nicole Boly. Agée de 53 ans et titulaire d'un doctorat en communication, Mme Blais s'est fait connaître comme animatrice d'émissions de variétés à la radio et à la télévision avant de devenir directrice de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse en 1996.

EN BREF

## Entente entre la STM et son personnel administratif

(Le Devoir) — La Société de transport de Montréal (STM) a conclu une entente de principe mardi soir avec le Syndicat du personnel administratif, technique et professionnel du transport en commun (SCFP 2850, FTQ), qui regroupe 600 employés. Le nouveau contrat de travail respecterait le cadre financier de la STM et comporterait des augmenta-

tions salariales de 8,7 % pour quatre ans. Il devra être soumis à l'approbation des membres du syndicat lors d'une assemblée générale qui aura vraisemblablement lieu la semaine prochaine. Par ailleurs, la société de transport poursuit toujours ses négociations avec le Syndicat du transport, qui représente les employés d'entretien. Rappelons que les membres de ce syndicat ont récemment voté en faveur d'une grève générale qui pourrait paralyser le réseau des transports en commun à Montréal à partir du 16 novembre.

**Chambre de commerce du Montréal métropolitain**  
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Perspectives Technologies

allstream

Jeudi 13 novembre 2003  
7 h 30 à 9 h

Hôtel InterContinental Montréal  
360, rue Saint-Antoine Ouest

**Dominique Levesque**  
Vice-présidente, Opérations  
Est du Canada  
Protection inc.

>Création de valeur...  
virtuellement parlant

>Réservations  
par télécopieur  
(514) 871-5971

>En ligne  
www.ccm.ca/activites

>Renseignements  
(514) 871-4000, poste 4001

Présenté par : Desjardins Solutions en ligne

En association avec : BPA, CGI, Canada, Pratt & Whitney Canada

ROLEX  
Yacht-Master  
en or jaune 18 carats.

Bijouterie Gambard  
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE  
(514) 866-3876

7<sup>e</sup> JOURNÉES QUÉBÉCOISES  
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

du 6 au 16  
novembre 2003

L'EAU POUR TOUS  
TOUS POUR L'EAU

www.aqoci.qc.ca

Grande liquidation  
au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie 100 % laine - tissus griffés	reg. 990\$ Solde 399\$
Manteaux importés d'Italie cachemire et laine	reg. 900\$ Solde 399\$
Parkas importés d'Italie doublés en polar	reg. 495\$ Solde 175\$
Pantalons 100 % laine, importés d'Italie	reg. 195\$ Solde 99\$
Chemises 100 % coton, importés d'Italie	reg. 150\$ Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,  
2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec)  
H3B 1H5  
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h  
Tous les soirs après 18 h  
sur rendez-vous seulement

LE DEVOIR

## POLITIQUE



Michel David

## L'héritage de Dion

Après tout ce que Stéphane Dion a fait pour l'unité canadienne, le député allianciste de Saint Albert, John Williams, est bien ingrat de lui reprocher ses voyages à travers le monde, où il court chanter les louanges du fédéralisme *made in Canada*.

Si le ministre des Affaires intergouvernementales a pris le bâton du pèlerin dans la foulée du Forum des fédérations qu'il avait organisé à Mont-Tremblant en octobre 1999, M. Williams devrait comprendre que c'est dans l'unique but de contrer l'action des souverainistes québécois partout où ils auraient pu se gagner quelque sympathie.

Les 150 000 \$ consacrés à ses frais de voyage au cours des dernières années, selon le relevé de *La Presse*, ont certainement été d'un bien meilleur rapport que les millions engloutis dans la commandite.

M. Dion a peut-être de nombreux défauts, mais il est loin d'être bête. Il sait très bien que sa loi sur la «clarté» ne serait pas d'une grande utilité si les Québécois décidaient malgré tout de voter OUI, quel que soit le libellé de la question. Ce jour-là, il appartiendra à la communauté internationale de décider si elle reconnaît ou non la souveraineté du Québec. Vaut mieux donc prévenir.

Il était tout aussi étonnant d'entendre le député bloquiste de Charlesbourg, Richard Marceau, reprocher à M. Dion de faire «un travail de professeur» quand il joue ainsi le globe-trotteur.

M. Marceau devrait prendre la peine de relire les discours de M. Dion, scrupuleusement reproduits sur le site Internet du Conseil privé depuis janvier 1996. Le professeur Dion y fait une lecture de la réalité canadienne où le sophisme se conjugue avec la mauvaise foi d'une manière qui ne correspond pas du tout à l'idée qu'on se fait d'un universitaire.

Je dois d'ailleurs confesser une certaine admiration pour le sans-gêne qu'affiche M. Dion depuis son entrée en politique. Prenez l'exemple de sa dernière visite à Paris, il y a tout juste trois semaines. Il n'y a vraiment que lui pour aller faire dans la capitale française une présentation sur le thème suivant: «Quand une population anglophone se fait de plus en plus l'alliée de la cause du français: l'exemple du Canada». Comme dit le proverbe, a beau mentir qui vient de loin.

Soit, il a dû reconnaître que le Canada hors Québec demeure plus unilingue que le Royaume-Uni, lui-même le plus unilingue de tous les pays d'Europe. Heureusement, les Canadiens anglais n'ont pas besoin de parler français pour éprouver «de l'empathie» à l'endroit de leurs compatriotes francophones, a-t-il expliqué à ses auditeurs.

Curieusement, parmi les chiffres et tableaux que le professeur Dion leur a servis en abondance, il n'y avait aucune donnée sur la proportion de francophones hors Québec qui peuvent travailler dans leur langue. Simple détail, direz-vous. L'important, c'est l'empathie.

En sa qualité de ministre responsable de la Loi sur les langues officielles, M. Dion dit avoir constaté rien de moins qu'une «révolution des esprits» au Canada. À preuve, un récent sondage révélerait que 69 % des jeunes anglophones appuient le bilinguisme officiel. Il a simplement omis de dire que le nombre de jeunes inscrits à des cours de français langue seconde est en baisse partout au pays, selon l'organisme Parents for French. Sans doute a-t-il manqué de temps.

Le président de Parents for French, Ian Richmond, estime que «cette situation est très préoccupante car l'enseignement du français de base constitue, pour la grande majorité des jeunes Canadiens, le seul contact avec leur langue seconde officielle». A en croire M. Dion, cela ne les empêche pas de voir dans le bilinguisme «un apport et une richesse». Il aurait pu ajouter qu'ils ont la générosité de laisser cette richesse aux francophones.

Sur la foi de rumeurs voulant que Paul Martin l'écarte de son cabinet, certains ont commencé à dresser le bilan des huit années que M. Dion a passées au gouvernement.

Sur le plan politique, il faut bien reconnaître que son séjour a été un franc succès. L'hydre séparatiste respire encore, mais elle paraît bien moins menaçante qu'au moment où Jean Chrétien lui avait lancé un S.O.S. sur les conseils de son épouse Aline, qui avait présenté ses aptitudes.

La clé de sa réussite réside moins dans la mise en œuvre du plan B, qu'il a réussi à imposer à ses collègues plus timorés, dont M. Martin n'était pas le moindre, que dans l'entreprise de culpabilisation collective à laquelle il s'est livré avec une remarquable efficacité.

Au lendemain du référendum de 1995, les souverainistes eux-mêmes ont tellement craint d'être accusés de pratiquer un nationalisme ethnique, étroit et revanchard qu'ils ont complètement aseptisé leur discours, semblant ainsi donner raison à leur accusateur.

Il est vrai que la déclaration de Jacques Parizeau, le soir du référendum, avait fourni un argument de poids à M. Dion. On pourrait dire que cette déclaration a lancé le politicien, qu'il est devenu, mais un universitaire intellectuellement honnête n'aurait pas condamné l'expression d'une aspiration légitime, même s'il est permis de s'y opposer, sur la base d'une simple phrase malheureuse prononcée dans un moment de dépit.

Comme l'homme qui veut tuer son chien accuse celui-ci d'avoir la rage, M. Dion a travesti le nationalisme québécois pour mieux le dénoncer. Cela ne s'appelle pas relever le niveau d'un débat mais le pervertir.

mdavid@ledevoir.com

## « Pour une dernière fois, avant de m'en aller »

L'ultime réunion du caucus libéral qu'a présidée Jean Chrétien s'est déroulée sous le signe de la camaraderie. Le premier ministre a été touché.

ISABELLE RODRIGUE  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — On ne connaît pas encore la date de son départ officiel, mais le premier ministre Jean Chrétien a été le centre de l'attention de son caucus, qui lui a rendu hommage hier.

Le temps d'une journée, les libéraux ont oublié les chicanes internes et les luttes de pouvoir pour souligner la présence de Jean Chrétien à une dernière réunion du caucus à titre de chef du Parti libéral du Canada (PLC). Scandant le nom de leur chef et applaudissant à tout rompre, les députés et sénateurs libéraux ont remis à M. Chrétien le fauteuil de premier ministre qu'il a occupé pendant 10 ans aux Communes.

À la sortie de la réunion, le premier ministre Chrétien s'est dit ému des hommages reçus, reconnaissant aussi se sentir nostalgique. «C'est sûr que la Chambre des communes va me manquer, surtout la camaraderie de tous ces gens-là», a lancé M. Chrétien. «C'est une grande famille et c'était de toute beauté ce qui s'est passé ce matin, l'unanimité [...] l'émotion et la solidarité qui étaient très évidentes.»

Les libéraux ont d'ailleurs voulu faire la preuve de leur unité et de leur ralliement en ces dernières journées de M. Chrétien à la tête de leur parti en ouvrant aux journalistes pendant quelques minutes les portes habituellement closes de leur réunion. Même le futur chef libéral et futur premier ministre, Paul Martin, était présent, applaudissant celui qu'il remplacera.

Outre le fauteuil que M. Chrétien pourra emporter avec lui, ses collègues lui ont offert en cadeau la création de bourses d'études à son nom à l'Université d'Ottawa. Grâce aux dons du PLC, de membres du caucus et de l'université, la bourse est déjà dotée d'une somme d'environ 120 000 \$.

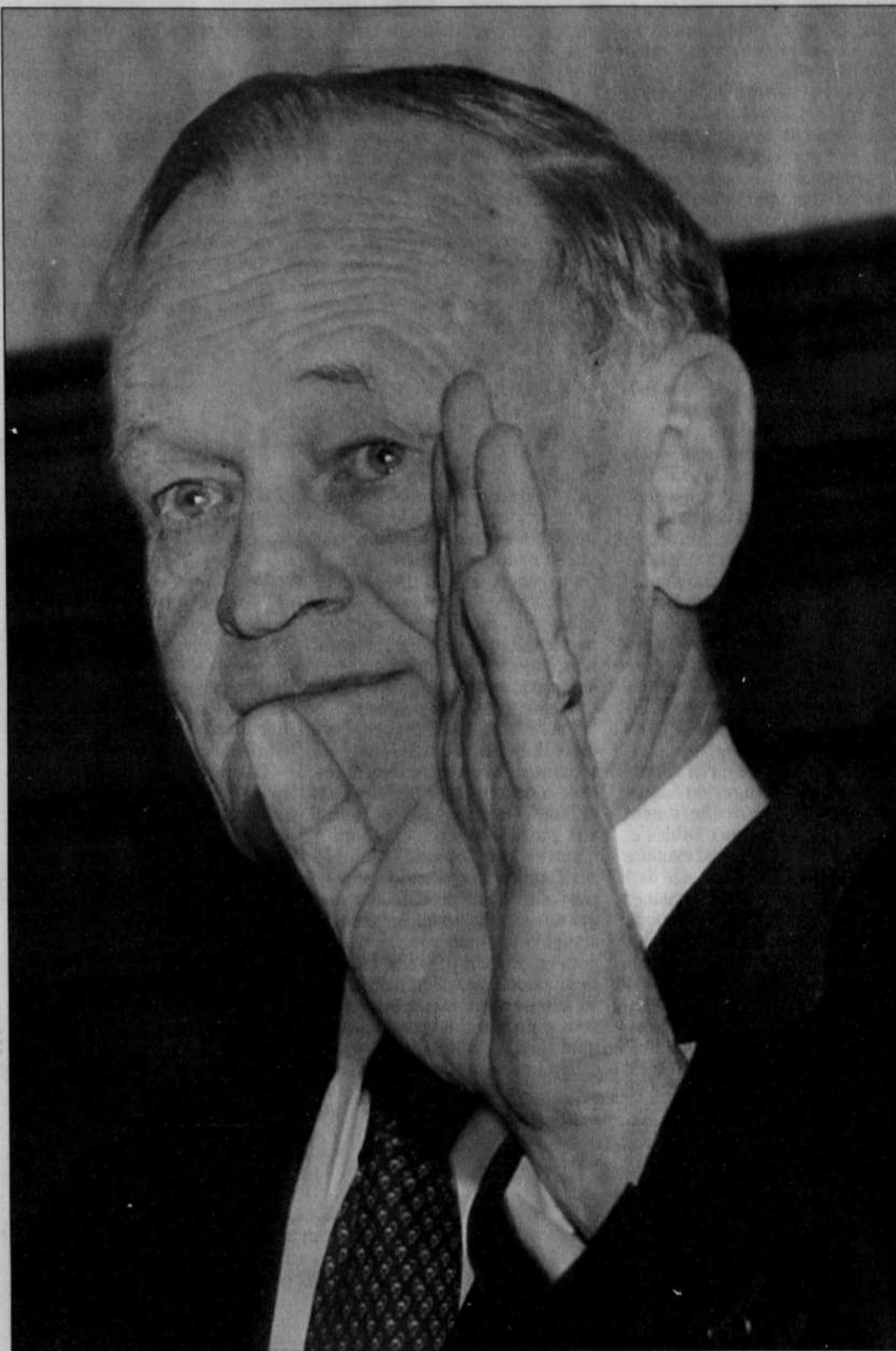
Certains libéraux, dont le leader parlementaire Don Boudria, retenaient leurs larmes lors de la cérémonie. Les journalistes partis, les hommages se sont poursuivis tout au long de la rencontre de deux heures. Le président du caucus des députés du Québec, Yvon Charbonneau, a pris la parole au nom de ses collègues.

«J'ai souligné qu'il avait tiré son énergie et son inspiration de ses souches québécoises», a raconté le député à la sortie du caucus. M. Charbonneau a résumé l'atmosphère qui régnait dans la salle en disant que «les gens voulaient du changement à la direction [du parti], mais en même temps, ils sentent bien qu'on perd un très gros morceau».

Cette volonté de changement, qui se concrétisera la fin de semaine prochaine avec l'élection de Paul Martin à la tête du PLC, n'enlève rien aux réalisations du premier ministre sortant, a indiqué pour sa part la députée de la région montréalaise Marlene Jennings. «C'était un grand homme, qui avait le courage de gérer des dossiers difficiles», a-t-elle noté.

«C'est un moment historique, ça doit être très émouvant pour lui», a renchéri le député Serge Marcil.

Les hommages à M. Chrétien se multiplieront au cours des prochains jours. Aujourd'hui, ce sera au tour des partis d'opposition à souligner aux Communes son départ, puisque les rumeurs veulent que les députés ne reviennent pas à Ottawa avant janvier ou février, et sous la gouverne du nouveau chef. Les militants libéraux souligneront aussi la retraite de M. Chrétien lors d'une fête spéciale.



Jean Chrétien s'est senti un nostalgique en présidant son dernier caucus des députés.

JIM YOUNG REUTERS

Les priorités du front commun

## Des hausses de salaire avant les baisses d'impôt

TOMMY CHOUINARD  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le front commun syndical se lève contre le spectre d'un gel salarial pour les employés de l'État, un scénario qu'a laissé entendre mardi le ministre des Finances, Yves Séguin. La CSN, la FTQ et la CSQ demandent au gouvernement Charest de faire passer les hausses salariales de 12,5 % en trois ans avant la réduction promise des impôts, prétextant que leurs revendications représentent un investissement dans les services publics.

«Il faut dire au premier ministre d'être responsable et de ne pas parler de baisses d'impôt quand il plaide qu'il n'a pas les moyens de payer ses salariés et de leur octroyer des augmentations qui leur permettent d'assumer les hausses du coût de la vie. Avant de parler de baisses d'impôt, qu'il remplisse ses obligations et ses responsabilités. S'il a trop d'argent dans les poches par la suite, il pourra le retourner généreusement», a affirmé hier au *Devoir* le président de la CSQ, Réjean Parent.

La présidente de la CSN, Claudette Carboneau, est du même avis. «On a toujours soutenu que ce n'était pas possible [de procéder à des baisses d'impôt] à ce moment-ci compte tenu de l'état des finances publiques car ça les amènerait à faire un saccage des services publics. J'ai toujours cru qu'il faut faire d'abord des investissements dans les services publics, traiter correctement travailleurs qui y œuvrent», a-t-elle dit.

Yves Séguin a toutefois indiqué mardi que le gouvernement «garde le cap» sur son engagement de réduire les impôts de un milliard de dollars pour 2004. Selon le président de la FTQ, Henri Massé, le gouvernement Charest ne doit pas «presser comme des citrons» les employés de l'État «parce qu'il veut une réduction de taxes».

Le front commun, qui devrait officiellement voir le jour en décembre, réclame une hausse salariale de 2,6 milliard de dollars en trois ans pour les 515 000 employés de l'État, c'est-à-dire une augmentation de 4,5 % la première année (un milliard) et de 2 % pour chacune de deux années suivantes (1,6 milliard). Ces demandes font actuellement l'objet de consultations dans leurs rangs et devraient être déposées au Conseil du trésor à la mi-décembre.

«Oui, nos demandes sont importantes. Mais les demandes qu'on présente aujourd'hui ne sont pas bour-



Claudette Carboneau

ARCHIVES LE DEVOIR

soufflées», a affirmé Henri Massé. Une étude de l'Institut de la statistique du Québec, rendue publique en novembre 2002, démontre que les employés des secteurs public et parapublic ont une rémunération globale (avantages sociaux et salaire combinés) inférieure de 7,8 % par rapport à l'ensemble des travailleurs québécois.

Yves Séguin a pour sa part affirmé qu'il ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour répondre aux demandes syndicales. «Je trouve qu'il parle prématurément en soulevant l'idée d'un gel, en se campant de façon aussi ferme dès le départ. Il va à l'encontre des lois de la négociation, qui veulent que les parties négocient de bonne foi», a lancé M. Parent. «L'ouverture des négociations, entendre un gouvernement dire que la marge de manœuvre est restreinte, c'est un classique. Ce qui l'est moins, c'est entendre, sans aucune considération sur la légitimité des demandes, des menaces de procéder à un gel. Je trouve ça inadmissible», a ajouté Claudette Carboneau.

Mardi, le premier ministre Jean Charest a quant à lui invité les syndicats à faire preuve de réalisme en raison de l'impasse budgétaire de trois milliards de dollars qui se profile pour l'année prochaine. «C'est toujours le même bon vieux film. Le gouvernement, d'une négociation à l'autre, est payvre quand il arrive pour négocier avec les salariés de l'État», a noté Réjean Parent.

## Le projet de fusion crée des tensions entre les conservateurs

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des membres influents du Parti progressiste-conservateur ont publié hier une lettre ouverte dans laquelle ils réclament la tenue d'un congrès national pour débattre de la récente proposition de fusion avec l'Alliance canadienne.

«Il y a évidemment un comité pour le oui, qui milite en faveur de la fusion», a dit le député Rick Borotsik. «Notre position, comme tenants du non, c'est celle-ci: optons pour la transparence.»

Son groupe, qui compte des membres actuels et passés (députés, sénateurs, organisateurs électoraux de circonscription) du Parti progressiste-conservateur (PPC), «croit que le processus en cours, qui vise à éliminer le PPC pour le fondre dans un autre parti, est immoral, inconstitutionnel et essentiellement antidémocratique».

Les tenants du non, avec à leur tête les députés Borotsik et John Herron, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, et les anciens députés Dorothy Dobbie et John Hueglin, ont réclamé au Conseil national du PPC la tenue d'une rencontre nationale à ce sujet.

Il y a deux semaines, le parti a annoncé qu'un «congrès virtuel» aura lieu pour ratifier la proposition de fusion avec l'Alliance. La consultation prendra la forme d'une téléconférence qui reliera des groupes de délégués à travers le pays le 6 décembre prochain. La constitution du PPC exige une majorité de deux tiers des votes pour que la résolution soit adoptée.

Au nombre des 100 signataires de la lettre publiée hier se retrouvent les noms des sénateurs Lowell Murray, Mira Spivak et Norm Atkins, des anciens ministres Flora MacDonald, Heward Graffey et Sinclair Stevens, ainsi que celui de l'ancien chef du parti, Joe Clark.

L'actuel chef du PPC, Peter MacKay, a réagi en répétant le message du Comité pour le oui: les opposants à la fusion sont des marginaux, disciples d'un fermier de la Saskatchewan, David Orchard, ancien supporter de M. MacKay. Le chef du PPC a toutefois reconnu par la suite que les dissidents ne sont pas que des sympathisants d'Orchard.

Une chaude lutte s'annonce dans les rangs conservateurs. Les forces du non réclament notamment que la proposition de fusion puisse être défaite si un tiers des membres la rejette lors du vote.

## LES ACTUALITÉS

### Barrage Pikauba

# Un gaspillage de fonds publics, disent des écologistes

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR  
LE DEVOIR

« Il est invraisemblable que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne son aval à un projet de barrage de 100 millions pour faciliter la navigation pendant 15 jours par été au prix de la destruction d'un site naturel d'une valeur irremplaçable. »

C'est en ces termes lapidaires que la Fondation Rivières, par la voix de son porte-parole Alain Saladzius, a accueilli hier le feu vert donné la veille au projet de barrage Pikauba comme réservoir d'amont du réservoir Kénogami par la commission du BAPE présidée par Claudette Journault. Ce rapport propose de ramener le projet de barrage à la cote minimale proposée par le promoteur, Hydro-Québec, en lieu et place du ministère des Ressources naturelles.

Le projet a aussi soulevé la colère des autochtones de la nation Wendat, qui ont obtenu de Québec de chasser l'original dans cette partie de la réserve des Laurentides qui serait inondée si le gouvernement donnait son aval à ce projet caressé par le gouvernement Landry pour accroître la sécurité du réservoir Kénogami et faciliter la navigation de plaisance. À l'opposé, les porte-parole des 1000 propriétaires de chalets installés sur les rives du lac et des deux rivières en aval, qui permettent à celui-ci s'écouler vers le Saguenay, se sont dits ravis des propositions du BAPE.

En juillet 1996, ce qu'on appelle désormais le « déluge » du Saguenay avait tout particulièrement frappé les rivières aux Sables et Chicoutimi, qui servent d'exutoire au réservoir Kénogami. Ce dernier n'avait pas pu emmagasiner l'eau qui lui parvenait de l'amont, notamment de la rivière Pikauba, qui draine une partie de la réserve faunique des Laurentides. C'est pour accroître la sécurité des exutoires et répondre aux doléances des riverains du lac Kénogami, qui se plaignent des bas niveaux

d'eau en été et des difficultés d'accès à leurs embarcations, que Québec a envisagé de construire un barrage sur la rivière Pikauba pour en retenir les flots si un nouveau déluge devait survenir, ce qui ne devrait se produire qu'une fois aux... 10 000 ans.

La commission du BAPE recommande de construire le barrage sur la rivière Pikauba mais d'y maintenir l'eau à la cote la plus basse avancée par le Conseil régional de l'environnement dans un esprit de compromis, soit à la cote 412,7 mètres, quitte à compenser les 5000 mètres carrés de milieux humides que cet ennoisement ferait disparaître.

Mais c'est la justification même de ce projet qu'attaquent les écologistes, la nouvelle Fondation Rivières en tête.

Le rapport du BAPE précise en toutes lettres qu'avec les nouveaux moyens de gestion envisagés, le lac Kénogami poserait des inconvénients de navigation, mais seulement pendant 15 jours en moyenne par été. Et la commission précise que cette situation pourrait être davantage améliorée par d'autres mesures qu'elle ne précise pas. Quant à la sécurité des villes saguenéennes, les mesures proposées pour faciliter l'écoulement de l'eau dans la rivière aux Sables seront suffisantes si, en plus, on rehausse quelque peu les digues du lac Kénogami pour augmenter leur stabilité et leur capacité d'emmagasiner l'eau en cas de fortes pluies subites.

Pour Alain Saladzius, porte-parole de la Fondation Rivières, les commissaires ont frileusement évité de conclure que ce projet de 100 millions était injustifié eu égard aux gains réels par rapport à d'autres solutions. Une simple amélioration de la situation ne peut pas justifier une pareille dépense gouvernementale dans le contexte actuel, dit-il, tout comme elle ne peut en aucune façon justifier la destruction d'un milieu naturel sur six kilomètres dans la réserve gouvernementale, que la commission qualifie elle-même d'irremplaçables à plusieurs égards.

### Création d'un ordre professionnel des enseignants

# La résistance s'organise

## Une pétition circule dans les écoles afin de demander au gouvernement Charest d'abandonner son projet

MARIE-ANDRÉE  
CHOUINARD  
LE DEVOIR

Les enseignants du primaire et du secondaire ont commencé cette semaine à manifester leur opposition à la création d'un ordre professionnel des enseignants, ce que le gouvernement Charest entend réaliser au printemps prochain.

Le Devoir a appris que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), qui regroupe quelque 80 000 professeurs des écoles primaires et secondaires publiques du Québec, a invité cette semaine l'ensemble de ses membres à signer une pétition dans le but de signifier au ministre de l'Éducation, Pierre Reid, leur désaccord avec le principe d'un ordre professionnel.

En distribuant cette pétition à travers les écoles, on souhaite recueillir quelque 50 000 signatures, a

confirmé cette semaine la présidente de la FSE, Johanne Fortier. Une manifestation est prévue au début décembre sur la colline parlementaire pour déposer ladite pétition.

« Nous ne voulons pas de cet ordre professionnel », a expliqué Mme Fortier. « Il n'est pas exclu de procéder à d'autres manifestations pour convaincre le gouvernement de ne pas aller de l'avant. » Un vote doit être demandé dans l'ensemble des écoles au cours du mois de novembre sur l'adhésion au projet d'ordre professionnel, que les libéraux avaient inscrit à leur liste de promesses électorales.

« Nous n'achetons pas la théorie selon laquelle un ordre professionnel donnerait aux enseignants un meilleur contrôle sur leur profession », a expliqué Mme Fortier. « Ce n'est pas en nous imposant une façon de faire qu'on veut nous donner une meilleure emprise sur notre travail. »

Mme Fortier rappelle qu'un

avis de l'Office des professions daté de février dernier n'avait pas conclu que la création d'un ordre professionnel des enseignants était la solution à privilégier. L'Office des professions recommandait plutôt un resserrement des mécanismes déjà en place pour une meilleure protection du public, ce qui est la raison d'être d'un ordre professionnel.

« Nous, enseignants [du primaire et du secondaire], réclamons l'intervention de l'Assemblée nationale du Québec afin que le gouvernement cesse tous les travaux en vue de la création d'un ordre professionnel des enseignants », stipule le texte de la pétition, qui circule depuis cette semaine dans l'ensemble des écoles du Québec.

« Refusons d'embarquer dans cette galère! », lance un texte publié dans le dernier numéro du bulletin d'information de l'Alliance des professeurs de Montréal, un des

syndicats membres de la FSE.

« Nous percevons l'ordre professionnel comme une manière pour le politique de se délester de ses responsabilités de formation », a expliqué Mme Fortier, qui a rencontré le ministre Reid à deux reprises pour le convaincre de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

Au ministère de l'Éducation, on confirmait pourtant hier que le projet est en voie de se concrétiser. L'Office des professions du Québec s'affaire à préparer un projet de loi sur la question, sous l'œil attentif du ministre de la Justice, auquel cette responsabilité incombe.

« Ce ne sera pas pour cette session mais pour celle du printemps », a expliqué hier l'attachée de presse du ministre Reid, Caroline Richard. Une commission parlementaire suivra le dépôt du projet de loi, qui confirme l'intention manifeste du MEQ « d'aller de l'avant avec cette idée ».

### L'enquête Scorpion sur la prostitution juvénile

# Dumont revient à la charge sans plus de succès

TOMMY CHOUINARD  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Québec rejette la nomination d'un procureur indépendant pour réexaminer la preuve recueillie lors de l'enquête Scorpion sur la prostitution juvénile à Québec, refusant ainsi de mettre en application une proposition faite hier par l'Action démocratique du Québec.

Le chef adéquate, Mario Dumont, a en effet réclamé qu'un procureur indépendant — un membre du Barreau ou un juge à la retraite, mais pas un substitut du Procureur général — soit nommé par le ministre de la Justice, en vertu de la Loi sur les substituts du Procureur général. Ce procureur examinerait toute la preuve recueillie lors de l'enquête Scorpion, sauf celle utilisée pour porter des accusations contre de présumés clients et proxénètes afin de ne pas faire dérailler les procès en cours.

« S'il estime que la preuve peut être complétée, il demandera à ce qu'elle soit complétée [pour ensuite porter des accusations]. S'il juge qu'elle n'est pas suffisante, l'enquête s'arrêtera », a expliqué la députée adéquate Sylvie Roy, lors d'un point de presse. La nomination d'un tel procureur indépendant s'est déjà faite dans le passé, a-t-elle plaidé.

M. Dumont et Mme Roy ont ajouté que cette mesure est nécessaire pour rétablir la confiance de la population envers le système de justice. « On propose au ministre de la Justice, qui, jusqu'à maintenant, n'a pas réussi à redonner la confiance au public — on le voit avec tous les soulèvements populaires —, cette solution-là pour ramener la confiance et faire en sorte qu'il y ait quelque un au-dessus de la mêlée qui fasse la lumière là-dessus », a expliqué Mme Roy.

Selon Mario Dumont, il ne s'agirait en rien d'un désaveu des procureurs de la Couronne chargés du dossier, précisant que « la pression est forte »

et nécessite la mise en application d'une telle mesure.

« J'ai une entière confiance envers les procureurs de la Couronne qui ont agi dans le dossier. [...] Si le député de Rivière-du-Loup possède des informations additionnelles de nature à ajouter des informations dans le dossier, il a le devoir de les dévoiler aux autorités compétentes. S'il ne possède pas d'informations additionnelles, il a également le devoir et la responsabilité de le dire », a tranché le ministre de la Justice, Marc Bellemare, lors d'un bref point de presse hier. Mario Dumont a indiqué n'avoir aucune information de cette nature.

En septembre, le ministre de la Justice a déjà demandé aux procureurs chargés du dossier de réexaminer la preuve, afin de dissiper tout doute concernant l'implication de personnalités politiques dans le réseau. Mardi, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a rejeté une autre demande de Mario Dumont en refusant d'exiger la

reprise de l'enquête Scorpion.

Après avoir rencontré des victimes et leur famille, Mario Dumont a entamé depuis le début de la semaine des démarches pour entraîner la poursuite de l'enquête Scorpion. Le chef adéquate estime que des déclarations de la police de Québec lors des arrestations de présumés clients et proxénètes en décembre 2002 est à l'origine de la crise qui sévit à Québec. « Je constate ce qui a été dit: les policiers ont parlé de preuves de béton pour nombre de cas supplémentaires qui devaient sortir après les Fêtes. On n'en a jamais entendu parler ensuite. Je dirais que c'est ça qui est à l'origine de beaucoup de choses », a-t-il noté.

Un mouvement de citoyens de Québec, réunis sous le slogan « Que l'on continue! », réclame depuis des semaines la réouverture de l'enquête Scorpion, qui a pris fin en mai dernier avec le démantèlement du Wolf Pack, le gang de rue qui dirigeait le réseau.

### Rapport de l'UNESCO sur l'accès à l'école

# La parité entre filles et garçons n'est toujours pas atteinte

GENEVÈVE  
OTIS-DIONNE  
LE DEVOIR

Alors que les jeunes filles des pays industrialisés réussissent mieux que leurs compagnons de classe, les fillettes des pays en développement se heurtent toujours à de « fortes discrimi-

nations » en matière d'accès à l'école et sont moins nombreuses que les garçons à terminer leurs études primaires et secondaires.

Tel est le constat auquel aboutit un rapport mondial réalisé par l'UNESCO, rendu public aujourd'hui à New Delhi. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, l'étude la plus complète sur les

tendances de l'éducation dans le monde, révèle que 57 % des 104 millions d'enfants non scolarisés dans le monde sont des filles.

L'égalité des sexes dans l'éducation est l'un des six objectifs du programme Éducation pour tous, adopté par 164 gouvernements lors du Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar en 2000. Les gouvernements s'étaient alors fixé comme objectif la réalisation, d'ici 2005, de la parité entre les sexes (même taux de scolarisation pour les garçons et les filles) dans l'enseignement primaire et secondaire.

Or, près de 60 % des 128 pays dont les données sont disponibles risquent de ne pas réaliser cet objectif. « Bien qu'ils ne soient pas vraiment surprenants, ces résultats sont inquiétants, a déclaré par voie de communiqué le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura. L'inégalité devant l'éducation constitue une grave atteinte aux droits de l'homme fondamentaux mais aussi un obstacle important au développement social et économique. »

Les pays qui ont les moins bons résultats en ce qui concerne l'accès des filles à l'école se trouvent en Afrique subsaharienne. On compte également le Pakistan et l'Inde.

La nécessité de contribuer aux revenus de la famille est l'une des principales raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent pas l'école. D'après les données les plus récentes, 18 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent, ce qui représente 211 millions d'enfants, dont la moitié sont des filles.

Le coût des études constitue un autre grand obstacle, malgré la Charte des droits de l'homme qui oblige les États à offrir un enseignement primaire gratuit et obligatoire. Des frais de scolarité continuent d'être demandés dans au moins 101 pays, sous forme de droits d'inscription. À certains endroits, les familles vont préférer payer pour l'éducation des garçons et garder les jeunes filles à la maison.

Le mariage précoce des filles, le sida, la guerre et la violence dans les écoles expliquent aussi le plus bas taux de scolarité des filles. Au Népal, par exemple, 40 % des filles sont mariées avant d'avoir 15 ans.

CONCOURS SPA  
LE DEVOIR

Le MERIDIEN  
PALAIS DES ROSES - AGADIR

vous invite à venir découvrir le plus grand centre de thalassothérapie du monde  
Vital Centre International



LE DEVOIR

Retournez à : Concours SPA, 2050,  
rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 4 décembre 2003 à 15h.

Faites-nous parvenir les coupures de participation avant le  
3 décembre 2003 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de  
18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe.

Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées.  
Les conditions et règlements du concours sont  
disponibles à la réception du Devoir. Valeur de 2 850 \$.

Nom : .....  
Adresse : ..... App. : ..... Ville : .....  
Code postal : ..... Courriel : .....  
Téléphone : (rés.) ..... (bur.) .....  
Question mathématique : 37 + 91 + 24 = ..... Abonné(e) : Oui  Non



Raoul  
ÉTONGUÉ MAYER

GÉOMORPHOLOGIE  
Principes, méthodes et pratique

Géomorphologie des pays  
nordiques et tropicaux.

512 pages - 49 \$

Les Éditions  
GUÉRIN  
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies



LA SOCIÉTÉ  
AMIS POUR  
TOI INC.  
a besoin  
de vous!

S.V.P. Adressez vos dons à :

La Société Amis pour Toi Inc.  
a/s Soeur Thérèse Paradis  
10908, av. Bellevois  
Montréal-Nord (Québec)  
H1H 3C9

Tél.: (514) 322-0307  
Fax: (514) 329-0405

Un reçu pour fins d'impôt  
est disponible.

À nos jeunes sans famille et vulnérables,  
nous tentons de leur offrir un quotidien  
semblable au vôtre, au nôtre.

Pouvez-vous nous aider à réussir ?

Merci d'avance !

Nom : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... Prov. : .....  
Code postal : ..... Tél. : .....

LE DEVOIR

## LE MONDE

## «Réingénierie» colombienne

GUY TAILLEFER  
LE DEVOIR

«On ne tue pas en Colombie qu'avec la faim et qu'avec des balles, on tue aussi avec des mensonges et avec de faux processus pénaux à travers lesquels sont attaquées les organisations sociales et la défense des droits humains.»

Propos de Danilo Rueda, 40 ans, coordonnateur de la Commission interecclésiastique Justice et Paix, une ONG colombienne qui, depuis 15 ans, vient en aide à des communautés déplacées par la guerre civile. «Tant qu'il n'y aura pas de justice en Colombie et tant que l'impunité persistera, le conflit durera», disait hier M. Rueda, de passage à Montréal.

Or, affirme-t-il, l'impunité s'institutionnalise en Colombie depuis l'arrivée

L'impunité  
s'institutionnalise  
en Colombie,  
affirme  
Danilo Rueda

oser encore dénoncer les liens étroits entre l'armée et les paramilitaires. C'est faire preuve d'une audace de plus en plus risquée. L'ensemble de la société colombienne se voit soumise à une militarisation «où tous ceux qui n'adhèrent pas à la politique sécuritaire du gouvernement risquent d'être considérés comme des subversifs». Y compris les ONG des droits humains. Cet été, le commandant en chef de l'armée colombienne accusait Justice et Paix d'être le bras politique de la guérilla des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie). Loin de s'en distancer, le président Uribe affirmait quelques semaines plus tard que les ONG étaient des «trafiquants de droits humains au service du terrorisme». M. Rueda affirme: «Des abus étaient commis bien avant l'arrivée d'Uribe, mais jamais, jusqu'à maintenant, un président n'avait osé dire ce qu'il a dit.» Il n'y voit rien de moins qu'un feu vert à la répression des défenseurs des droits de la personne.

Alors, quoi? Convaincu que la voie militaire court nécessairement à l'impasse — ce qui n'empêche pas le président Uribe d'être encore populaire auprès de l'électorat —, M. Rueda ne croit pas que la solution passe par un autre chemin que celui d'un dialogue politique élargi à la société civile. Vue de l'esprit? On pourrait commencer, dit-il, par renouer avec les efforts de paix déployés par l'ancien président Andres Pastrana. Dans l'intervalle, les perspectives resteront sombres. À peine se réjouit-il de l'élection du syndicaliste Lucho Garzón à la mairie de Bogotá, il y a une semaine et demie. «Son élection n'est pas tant une ouverture de paix qu'un petit peu d'oxygène au milieu d'une situation très tendue.»

M. Rueda, plusieurs fois menacé de mort, fait l'analyse que l'intégration des paramilitaires dans la légalité colombienne, du plus haut commandant au plus petit milicien, procède d'une «réingénierie» menée avec le soutien de plus en plus actif des États-Unis — un «changement de tactique», croit-il, ou le règlement du conflit est prévu «d'ici sept ans».

Justice et Paix, avec laquelle travaillent plusieurs Églises canadiennes depuis plus de dix ans, est l'une des rares organisations à

consacrée à une action en justice contre cette nouvelle législation. «Il est probable que je signe une ordonnance», a déclaré le juge Richard Kopf. Outre le Nebraska, des audiences consacrées à des actions similaires ont également eu lieu hier à San Francisco et New York.

Plinement conscient des éventuels obstacles, le président Bush a déclaré que l'exécutif «défendra vigoureusement cette loi contre qui-conque voudrait tenter de la renverser devant les tribunaux».

Des textes similaires avaient été bloqués par le veto de l'ex-président Bill Clinton. La loi, adoptée le mois dernier par le Congrès, interdit une procédure d'avortement effectuée au deuxième ou au troisième trimestre de grossesse et n'autorise aucune exception si la santé de la femme est en danger.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, a souligné, sans autres précisions, que le président soutient des mesures législatives supplémentaires pour restreindre la pratique de l'IVG. Mais le président Bush est également attentif aux électeurs plus modérés, qu'il ne peut se mettre à dos, et a réaffirmé la semaine dernière qu'une interdiction totale de l'avortement n'entrerait pas dans ses plans.

ÉTATS-UNIS

## Bush signe une loi restreignant l'avortement

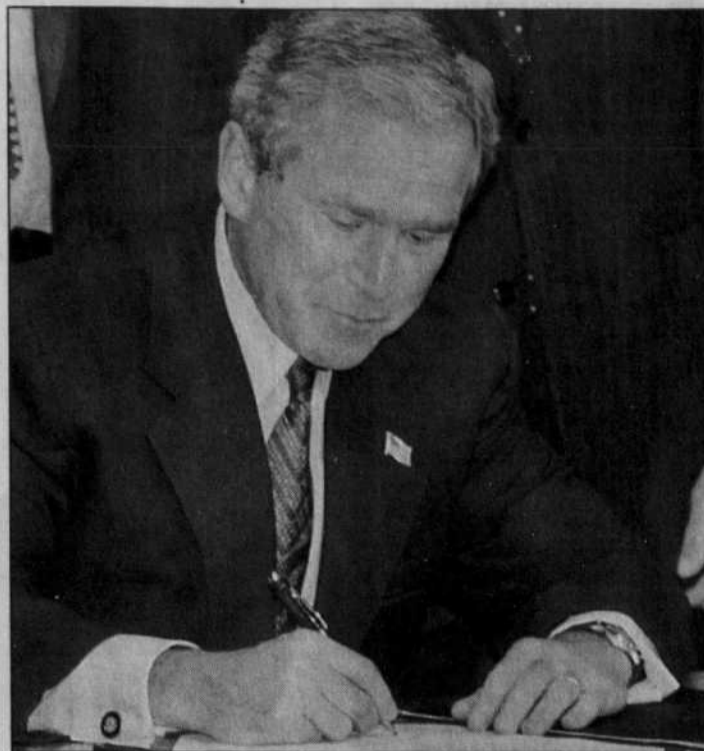
ASSOCIATED PRESS

Washington — Le président américain George W. Bush a signé hier une législation interdisant une méthode chirurgicale d'avortement tardif, offrant ainsi une victoire aux opposants à l'interruption volontaire de grossesse alors même qu'un juge fédéral s'est interrogé sur la constitutionnalité du texte.

«Pendant des années, une terrible forme de violence a été dirigée contre des enfants» près de naître, a souligné le chef de la Maison-Blanche en signant ce texte interdisant une procédure baptisée *partial-birth abortion* (avortement par naissance partielle) par ses détracteurs. Aujourd'hui, le «peuple américain et notre gouvernement [...] défendent l'enfant innocent», a-t-il ajouté, jugeant que le texte l'aiderait, comme d'autres, à bâtir «une culture de vie» en Amérique.

Une cérémonie réunissant quelque 400 parlementaires et opposants à l'avortement a été organisée par la Maison-Blanche dans un bâtiment fédéral portant le nom de l'ancien président Ronald Reagan, farouche partisan des groupes anti-IVG.

Mais avant même que le prési-



LARRY DOWNING REUTERS

Signature présidentielle à Washington.

dent Bush ne vote cette loi, approuvée le mois dernier par la Chambre des représentants et le Sénat, un

juge fédéral du Nebraska s'est vivement interrogé sur la constitutionnalité du texte lors d'une audience

consacrée à une action en justice contre cette nouvelle législation. «Il est probable que je signe une ordonnance», a déclaré le juge Richard Kopf. Outre le Nebraska, des audiences consacrées à des actions similaires ont également eu lieu hier à San Francisco et New York.

Plinement conscient des éventuels obstacles, le président Bush a déclaré que l'exécutif «défendra vigoureusement cette loi contre qui-conque voudrait tenter de la renverser devant les tribunaux».

Des textes similaires avaient été bloqués par le veto de l'ex-président Bill Clinton. La loi, adoptée le mois dernier par le Congrès, interdit une procédure d'avortement effectuée au deuxième ou au troisième trimestre de grossesse et n'autorise aucune exception si la santé de la femme est en danger.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan, a souligné, sans autres précisions, que le président soutient des mesures législatives supplémentaires pour restreindre la pratique de l'IVG. Mais le président Bush est également attentif aux électeurs plus modérés, qu'il ne peut se mettre à dos, et a réaffirmé la semaine dernière qu'une interdiction totale de l'avortement n'entrerait pas dans ses plans.

## Les républicains arrachent deux postes de gouverneur aux démocrates

REUTERS

Washington — Le Kentucky et le Mississippi, deux États du Sud américain jusque-là tenus par les démocrates, sont passés aux mains des républicains mardi à l'issue d'une série de scrutins locaux de nature à rassurer George Bush à un an de la présidentielle.

Un républicain, Ernie Fletcher, a été élu au poste de gouverneur du Kentucky pour la première fois depuis plus de 30 ans. Dans le Mississippi, c'est un habitué des allées de Washington, Haley Barbour, qui remplace le démocrate sortant Ronnie Musgrove au poste de gouverneur. George Bush était allé soutenir les deux candidats samedi.

Les démocrates ont en revanche conservé le fauteuil de maire de Philadelphie. John Street s'est imposé au terme d'une âpre bataille avec le républicain Sam Katz.

Dans le Kentucky, Ernie Fletcher, élu républicain à la Chambre des représentants, a battu l'attor-

ney général démocrate de l'État, Ben Chandler, petit-fils de l'ancien gouverneur du Kentucky et sénateur A. B. «Happy» Chandler, avec une avance de dix points.

L'économie... et le reste

Les démocrates avaient choisi d'attaquer le tandem Fletcher-Bush sur la politique économique et les pertes d'emplois dans l'État. Mais Fletcher a surfé sur un scandale de mœurs impliquant le gouverneur sortant Paul Patton, qui a reconnu avoir eu des relations avec une femme d'affaires qu'il avait nommée au conseil directeur de la loterie d'État.

Dans le Mississippi, Barbour est devenu le deuxième gouverneur républicain du Mississippi depuis la fin de la guerre de Sécession. Il a semblé bénéficier d'une participation inhabituellement élevée dans les milieux ruraux et de la popularité de Bush dans cet État du sud du pays.

Musgrove a échoué avec un retard de huit points. La campagne

était là aussi centrée sur l'économie, le lobbyiste Barbour pointant l'incapacité du gouverneur démocrate sortant à susciter de nouvelles créations d'emplois et à relancer une économie locale essoufflée.

Même s'il s'agissait de scrutins aux enjeux précisément locaux, les républicains ont rapidement tiré les enseignements du vote en extrapolant sur la faillite des démocrates, «qui voulaient leur référendum et ont obtenu leur réponse».

Le Kentucky et le Mississippi avaient été remportés par Bush en 2000 et ont majoritairement voté républicain lors des derniers scrutins présidentiels. La Louisiane élira son gouverneur le 15 novembre pour succéder au républicain Mike Foster.

Mais d'ores et déjà, les républicains ont élargi leur base dans le Sud, eux qui tiennent en outre les postes de gouverneurs du Texas, de l'Arkansas, de l'Alabama, de la Géorgie, de la Caroline du Sud et de la Floride.

## La mauvaise communication a causé la panne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Detroit — Une mauvaise communication entre les différentes compagnies d'électricité et une série de défaillances sont à l'origine de la gigantesque panne qui a privé d'électricité 50 millions de personnes dans le nord-est des États-Unis et au Canada, selon un rapport diffusé hier.

Ce rapport, le premier officiel depuis cet incident, accuse les compagnies d'électricité de l'Ohio FirstEnergy et American Electric Power (AEP) de n'avoir pas alerté leurs collègues dans l'État du Michigan alors qu'elles commençaient à connaître des problèmes de fonctionnement.

La première indication faisant référence à des problèmes de fonctionnement a été diffusée à 16h9 et, six minutes plus tard, la panne était générale, a-t-il souligné. Plusieurs autres rapports sont attendus pour expliquer les circonstances de cette panne géante.

## État d'urgence au Sri Lanka

Colombo (Reuters) — Un état d'urgence a été décrété hier au Sri Lanka, dernier épisode d'un bras-de-fer entre la présidente et le premier ministre qui menace la fragile processus de paix avec la rébellion tamoule. L'état d'urgence, série de lois draconiennes qui autorise entre autres l'interdiction de rassemblements publics ou la détention d'un suspect pendant une période maximale d'un an sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui, confère davantage de pouvoirs au chef de l'État et à l'armée. Il survient au lendemain du limogeage par la présidente Chandrika Kumaratunga de trois ministres clés (Défense, Intérieur et Médias) et de la suspension du Parlement. Selon un conseiller de la présidence, Lakshman Kadirgamar, Kumaratunga n'a cependant pas l'intention de mettre fin au cessez-le-feu conclu il y a 20 mois avec les LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) en dépit de son désaccord avec le premier ministre Ranil Wickremesinghe sur la gestion du processus de paix.

## Contacts secrets avant la guerre

Washington (AFP) — Irakiens et Américains ont secrètement tenté en février dernier d'éviter le déclenchement de la guerre en Irak par une négociation menée par l'entremise d'un homme d'affaires libanais, rapportait hier des médias américains. Selon la chaîne de télévision ABC, cet homme d'affaires, Imas Hage, qui serait connu pour avoir des contacts au Pentagone, a été sollicité dans le courant du mois de février par des agents du renseignement irakien à son bureau de Beyrouth. Une semaine après, a confié M. Hage à ABC News, il a été convié par ces agents à se rendre à Bagdad pour y rencontrer le chef du renseignement irakien, le général Tahir Abou Habboush, un homme toujours recherché par les Américains. Hage a souligné que l'officier avait proposé la tenue d'élections sous la supervision des Nations unies, des avantages aux Américains en matière de livraison de pétrole ainsi que la remise aux autorités américaines d'un responsable d'al Qaïda, Abdul Rahman Yasin, recherché par le FBI pour son rôle présumé dans l'attentat du World Trade Center, à New York, en 1993.

## Le tueur en série passe aux aveux

Seattle (AFP) — Un ancien peintre en carrosserie américain a reconnu publiquement hier avoir assassiné 48 femmes, une confession devant un tribunal de Seattle qui devrait éviter la peine de mort à l'un des pires criminels des annales judiciaires aux États-Unis. «Mon plan était de tuer le plus possible de femmes que je pensais être des prostituées», a déclaré Gary Ridgway, 54 ans, dans une déclaration écrite lue au tribunal par un procureur. «Je choisissais des prostituées parce que je pensais que je pouvais en tuer autant que je voulais sans me faire prendre», a notamment précisé l'accusé, surnommé «le tueur de la Green River», du nom d'un fleuve où ont été retrouvées plusieurs victimes. Entre juillet 1982 et février 1984, 49 femmes avaient disparu dans une zone autour de l'aéroport de Seattle, pour la plupart des prostituées ou des femmes en rupture de ban, semant la terreur dans la région. Gary Ridgway avait été arrêté en novembre 2001, confondu par des analyses d'ADN qui n'étaient pas disponibles au moment des meurtres, il y a 20 ans. Il avait ensuite été inculpé de sept meurtres, qu'il avait niés.

## Le vin pâtit de la lutte antiterroriste

Paris (AFP) — La loi américaine sur le bioterrorisme inquiète les exportateurs français de vins et spiritueux en raison du renforcement des contrôles à partir du 12 décembre sur les produits alimentaires arrivant sur le sol des États-Unis afin de prévenir tout attentat de nature biologique. «La situation est grave. Cela touche la France profonde», a déclaré Patrick Ricard, président de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS), lors d'une conférence de presse hier à Paris. En 2002, les exportations françaises de vins et spiritueux aux États-Unis ont représenté 1,7 milliard d'euros, soit 22 % des exportations totales de ces produits, a ajouté le p.-d.g. du groupe Pernod-Ricard. «Ce n'est pas une mesure contre la France, puisqu'elle s'applique à tous les pays, et n'a rien à voir avec la position française sur la guerre en Irak», a tenu à souligner M. Ricard. Pour le président de la FEVS, «les mesures de cette loi sont une complication énorme pour les exportateurs car ils doivent s'enregistrer sur Internet. Or beaucoup n'utilisent pas ce moyen de communication et ne parlent pas anglais».

7<sup>e</sup> JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
Otoissons notre monde!

Conférence d'ouverture  
**Les enjeux de l'eau au Nord et au Sud**

par **Danielle Mitterrand**  
présidente de l'ACME-France

en compagnie d'invités du Sud  
Mark Zeitoun - Aide médicale pour la Palestine  
Cheikh Diop - CECI

animée par Pierre Therrien, porte-parole

**Jeudi 6 novembre 19 h**  
Montréal  
Salle Marie-Gérin-Lajoie de l'UQAM

**Vendredi 7 novembre 19 h 30** à Québec  
Musée de la civilisation de Québec

Entrée libre

Présentée en collaboration avec

AGOCI

Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Déjeuner-causerie hors série  
RBC Groupe Financier

>>> Jeudi 20 novembre 2003  
12 h à 14 h

Le Centre Sheraton  
1201, boul. René-Lévesque Ouest

Jean-Marc Fournier  
Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Gouvernement du Québec

>>> Réservations par télécopieur (514) 871-5971

>>> En ligne www.ccmq.ca/activites

>>> Renseignements (514) 871-4000, poste 4001

>>> Billet(s)  
Membres : 60 \$  
Non-membres : 90 \$

>>> Table(s) de 10  
Membres : 540 \$  
Non-membres : 900 \$

Taxes en sus

Présenté par : Votre Argent

En association avec : RICHTER, TELUS

# É D I T O R I A L

## Déshonorant!

Cela n'arrive qu'aux autres, aime-t-on croire pour se rassurer lorsque surviennent des tragédies comme celle qui vient de vivre Maher Arar. Or le cauchemar dans lequel a été plongé ce citoyen canadien d'origine syrienne à la suite de son arrestation aux États-Unis l'an dernier peut arriver à n'importe qui. Il suffit, peut-on maintenant penser, d'un simple soupçon entretenu par les services canadiens de sécurité pour que tout bascule.

**P**ays de liberté qui porte en étendard sa Charte des droits, le Canada a commis un grave préjudice envers ce citoyen d'origine syrienne qui, sans aucune raison le moins sérieuse, a été sacrifié au nom des intérêts supérieurs de l'État. Aujourd'hui, celui-ci refuse, pour se protéger, la tenue d'une enquête publique sur les agissements des services de sécurité canadiens dans cette affaire.

Depuis le 11 septembre 2001, nombreux sont les citoyens qui ont subi les contrecoups du resserrement des mesures de sécurité. Pour la plupart, cela n'a toutefois été que de l'ordre de l'inconvenant. La forte culture des droits qui imprègne les systèmes politique et judiciaire du Canada semblait pouvoir préserver ses citoyens de tout excès. De fait, on en dénombre peu, sauf que la mésaventure de Maher Arar dépasse tout entendement.

La lutte antiterroriste a ses exigences. Rien ne doit être laissé au hasard, et les enquêtes se sont faites plus nombreuses depuis deux ans. Ce qui est inadmissible, c'est que de simples soupçons permettent de condamner quelqu'un. Parce qu'il était d'origine syrienne, M. Arar ne pouvait qu'être suspect aux yeux des services de sécurité américains lorsqu'il fit escale à New York à son retour d'un voyage en Afrique du Nord. Il fut longuement interrogé, mais jamais en présence d'avocats. Il a la conviction que les services canadiens de sécurité avaient transmis des renseignements personnels aux Américains, qui ont fini par croire qu'il avait pu avoir des

liens avec le réseau al-Qaïda. Des soupçons, mais aucune preuve, aucune certitude. Sans procès d'aucune sorte, les Américains l'ont expédié vers les prisons moyenâgeuses de la Syrie et la torture. M. Arar n'avait aucun droit. Il ne pouvait rien exiger. Rien, sauf une intervention canadienne, venue des mois plus tard pour le sortir de l'enfer des geôles syriennes.

L'attitude qu'a eue le gouvernement canadien à l'endroit de l'un de ses citoyens est tout simplement déshonorante. Le long silence observé pendant des mois laissait croire qu'on le croyait coupable à Ottawa. Ce silence doit être expliqué. Aurait-on cru les aveux arrachés sous la torture à M. Arar par les Syriens? Ces explications ne pourront venir qu'au moyen d'une enquête publique, laquelle pourra laver M. Arar de tout soupçon et rassurer le public à l'égard des comportements futurs des services de renseignement et de sécurité.

L'enquête qu'a entreprise la Commission des plaintes du public sur la GRC ne pourra pas faire la lumière sur cette affaire. Ses travaux seront secrets et seule la conclusion sera rendue publique. Au surplus, elle ne pourra se pencher ni sur les agissements du Service canadien du renseignement de sécurité ni sur l'attitude du ministère des Affaires étrangères. Le premier ministre Jean Chrétien refuse d'en faire plus. Ce qui est secret doit le demeurer. Au moment de quitter la vie publique, celui-ci se soucie surtout de l'image qu'il laissera. Une enquête publique risquerait de la ternir s'il était démontré que son gouvernement n'a pas toujours fait tout ce qu'il fallait pour assurer les droits des citoyens canadiens. Faire porter la faute aux Américains n'est qu'un faux-fuyant.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## Le tsar et les malfrats

**C**ommandé par le président russe Vladimir Poutine, l'emprisonnement de Mikhaïl Khodorkovski, actionnaire majoritaire du conglomérat pétrolier Ioukos, est le symbole d'un changement de cap. À l'évidence, le Kremlin a décidé d'en finir non pas avec l'ensemble des malfrats qui composent l'oligarchie qui règne sur l'économie du pays mais bel et bien avec un groupe restreint d'entre eux. Plus précisément ceux qui se sont familiarisés avec l'économie de marché lorsque le marché noir battait son plein avant l'installation de Boris Eltsine au sommet de l'État. En ce qui concerne les oligarques issus de l'ancienne nomenklatura communiste, ils peuvent dormir tranquilles: leur biais politique étant au diapason avec celui de Poutine, ils ne seront pas inquiétés. Bien au contraire.

Contrairement à ce que Poutine a prétendu, le coup porté à Khodorkovski n'a pas été guidé par un strict souci de justice. Si tel avait le cas, il y a longtemps que le patron en question et bien d'autres avec lui auraient dû être traduits devant les tribunaux pour les détournements de fonds, les escroqueries et autres malversations qu'ils ont commis à grande échelle avec la bienveillance, financièrement intéressée, de tout l'appareil d'État. Le geste fait n'est donc pas le signal d'un soudain tournant de Poutine mais plutôt le révélateur d'une volonté. Laquelle? Mettre tous les députés de la Douma à sa botte.

En vue des élections législatives qui auront lieu dans un mois, Poutine s'est attaqué au plus important pourvoyeur de fonds de trois formations politiques, dont le Parti communiste. Selon certains calculs, Khodorkovski aurait été en mesure de contrôler le tiers de la Douma. De fait, il aurait été en mesure de combattre toutes mesures ou lois contraires à ses intérêts et de militer avec plus d'impact que jamais pour le projet qui lui tenait le plus à cœur: la construction d'un oléoduc (privé, il est important de le mentionner) en direction de la Chine. Dans cette affaire, il avait le ferme soutien des géants américains Exxon Mobil et Chevron Texaco, qui voulaient et veulent toujours entrer dans le capital d'Ioukos.

Dans les jours qui ont suivi l'arrestation du patron d'Ioukos, le maître du Kremlin a limogé un des derniers (si ce n'est le dernier) chefs de file des réseaux implantés par Boris Eltsine. Il s'agit d'Alexandre Volochine, qui occupait un poste très influent, celui de chef de l'administration présidentielle. Entre la mise au pas d'Ioukos et la liquidation de Volochine, Poutine et sa garde rapprochée, formée d'anciens du KGB et de vieilles connaissances de Saint-Petersbourg, ont la voie libre.

Désormais, rien ne peut empêcher les proches de Poutine de se remplir les poches; rien ne peut contraindre les ambitions politiques de l'autocrate en place. Depuis quelques jours, on assiste à un renforcement de la culture économique et politique qui a mis la Russie sur la paille. En moins de dix ans, le PIB a chuté de près de 50 %. Dit autrement, ce qui coûtait 100 roubles il y a une décennie coûte aujourd'hui plus de un million de roubles.

Curieusement, le coup décidé à l'endroit d'Ioukos a accéléré l'atterrissage à la tête de l'entreprise d'Américains qui devraient faciliter l'introduction de Texaco et Exxon dans son capital. Comme toutes les histoires de pétrole, celle-ci ne fait pas exception: elle est sale.



Bernard Descôteaux

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

### JEAN CHRÉTIEN SE VOIT OFFRIR SON FAUTELIL PARLEMENTAIRE...



GARNETTE  
2003-11-06

### LETTRES

#### Il suffirait de presque rien...

Le Devoir du mardi 4 novembre nous apprend que «Télé-Québec entreprend jeudi la diffusion d'une série de trois heures sur la vie de René Lévesque...». Et d'ajouter le journaliste: «Télé-Québec proposera la série aux écoles, mais elle n'a pas les moyens, dit-elle, de concevoir un guide pédagogique complet.»

Quelle situation incongrue et paradoxale! D'une part, on investit des dizaines de milliers de dollars pour produire une série télévisée et, d'autre part, on ne dispose pas de quelques milliers de dollars pour en faire un instrument pédagogique. Et les enseignants d'histoire se plaignent du manque d'outils didactiques qui rendraient leur enseignement plus intéressant et plus efficace. Et les élèves affirment que l'enseignement de l'histoire est souvent inintéressant. Et les parents, les décideurs, voire les journalistes déplorent le manque de culture historique ou de culture tout court de la génération montante.

Quand apprendra-t-on à faire un petit effort pour que l'école puisse utiliser des productions non conçues dans un premier temps à titre de ressources didactiques? La remarque ne se limite pas à la série sur la vie de René Lévesque. Que de dizaines d'émissions, de films, de sites Internet, d'expositions, pourraient devenir de merveilleux aides pour l'enseignement, de riches sources d'apprentissage? Il suffirait d'ajouter quelques sommes souvent dérisoires par rapport aux sommes déjà investies, souvent par nos gouvernements, pour la production. Il suffirait de presque rien.

Michel Allard  
Professeur associé à l'UQAM  
Le 4 novembre 2003

#### Clonage thérapeutique

Dans l'édition du Devoir du samedi 1<sup>er</sup> novembre, l'article d'Antoine Robitaille s'intitulait ainsi: «Un cadre pour le clonage...». En sous-titre, on pouvait lire: «La loi C-13 viendra bali-

ser...». En fait, le projet de loi C-13 n'encadre pas la recherche sur le clonage thérapeutique, il l'interdit purement et simplement. Il condamne quiconque s'y adonnerait à de lourdes peines. Ce que réclamait le groupe de juristes universitaires (Caulfield, Knoppers et al.) cité dans l'article, c'est justement un cadre réglementaire. La Chambre des communes a de plus ingéré les recommandations du Collège des médecins du Québec et de l'Association médicale canadienne qui, eux aussi, réclamaient un cadre réglementaire.

L'appui au clonage thérapeutique ne se réduit pas non plus uniquement à ces juristes et aux organisations médicales. Par exemple, le jeudi 30 octobre dernier, le Globe and Mail, en éditorial, a clairement pris position en faveur de la recherche sur le clonage thérapeutique. Et non sans cause.

En effet, cette recherche vise à soigner les dommages à la moelle épinière, le Parkinson, l'Alzheimer et bien d'autres maladies de nature dégénérative. Si le projet de loi C-13 est adopté tel quel par le Sénat, le Parlement canadien aura alors rendu criminel un champ légitime de la recherche médicale. Il est illusoire de penser qu'une fois adoptée, cette loi puisse être modifiée à court ou à moyen terme. Un amendement au Sénat en faveur de l'encadrement de la recherche sur le clonage thérapeutique est donc souhaitable dès maintenant. À défaut d'un tel amendement, la mort au feu de ce projet de loi donnerait une nouvelle chance d'attirer l'attention du public sur un sujet qui, hors d'un cercle restreint, a été très peu débattu.

Jean-Pierre Vandellac  
Montréal, le 3 novembre 2003

#### À propos de Centraide

À la veille de remettre quelques enveloppes pour la campagne de Centraide dans mon milieu de travail, un grand titre du Devoir a attiré mon attention: «Centraide verse un million à un organisme plusieurs fois millionnaire». Et pourtant, comme je me suis empressée de le faire, chacun peut vérifier sur le site Internet de Centraide la

liste des organismes financés, leurs activités et le montant de leur financement. On peut consulter ces listes pour toutes les régions. On y retrouve plusieurs centaines d'organismes communautaires qui déploient à travers le Québec des réseaux d'entraide, rivalisant d'ingéniosité pour contrer la pauvreté, briser l'isolement, aider des personnes à défendre leurs droits, à surmonter un problème personnel ou familial, des difficultés temporaires ou permanentes dont personne ne peut se croire à jamais protégé.

La liste du Grand Montréal reflète, il va de soi, la complexité ethnique et linguistique de la société civile.

S'il revient aux médias de mettre sous nos yeux l'insuffisance des logements sociaux, la précarité ou la difficulté d'intégration vécues par diverses catégories de la population, les besoins en éducation, ceux en santé physique et mentale, il arrive assez souvent qu'ils présentent aussi dans leurs pages certains lieux d'innovation, souvent nés dans ces milieux communautaires qui, chaque jour, participent à la recherche bien concrète de solutions. Rien ne sert d'opposer ce qui relève du public et des législations à ce qui surgit d'activités volontaires et bénévoles de citoyens agissant dans un cadre en partie subventionné, que ce soit par l'État ou par Centraide. Car c'est souvent à partir d'actions lancées dans le milieu communautaire que sont réclamées, mises en place ou améliorées des législations nécessaires; c'est aussi des approches inventées dans un cadre bénévole que surgissent un certain nombre de programmes repris ensuite par des institutions. Les collaborations entre les secteurs public et communautaire, bénévoles et professionnels, sont nombreuses. Les uns et les autres se savent nécessaires et indispensables. [...]

Que divers groupes de la société civile aient accepté en 1974 de fusionner leurs campagnes en milieu de travail et de se réunir pour définir des priorités sociales dans la redistribution des fonds récoltés était plutôt, il faut le souligner, un signe de maturité.  
Denise Lemieux  
INRS  
Le 4 novembre 2003

### LIBRE OPINION

## Les cols bleus remettent les pendules à l'heure

MICHEL PARENT  
Président du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal

**É**vénement marquant pour certains, sensationnel pour d'autres, nous avons inauguré, la semaine dernière, un buste symbolisant la solidarité et la fierté d'être col bleu et représentant l'œuvre de Jean Lapierre, ancien président des cols bleus de Montréal. Depuis, beaucoup d'encre a coulé, beaucoup de choses ont été dites, des chroniqueurs s'en sont donné à cœur joie et la démagogie a, hélas, trop souvent teinté les propos. Il est maintenant temps de remettre les pendules à l'heure et de rétablir les faits, au delà de la tourmente médiatique.

Tout d'abord, l'idée de rendre hommage à Jean Lapierre est une demande des membres du syndicat exprimée et adoptée lors d'une assemblée générale. C'est l'exécutif, s'inspirant entre autres du buste de Louis Laberge à la FTQ, qui a décidé de faire couler un bronze. Toute cette opération s'est déroulée à l'insu de Jean Lapierre, qui n'était au courant de rien. Le principal intéressé a eu la surprise de sa vie lors du dévoilement privé, qui s'est déroulé en présence de syndicalistes de la FTQ, du SCFP et des cols bleus de Montréal. Sous le choc, Jean Lapierre a d'ailleurs accepté l'honneur au nom de tous les militants du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

La statue a été commanditée par des syndicats de la FTQ et du SCFP et par quelques donateurs, comme ce fut le cas pour deux autres monuments en mémoire de luttes syndicales

érigés à Valleyfield et à Hull. Ce buste n'est donc pas sans précédent, ni dans le mouvement syndical, ni pour les personnages marquants du sport ou du monde des affaires. C'est un témoignage pour les générations futures, qui pourront s'inspirer des combats menés par les cols bleus en faveur du partage de la richesse, de l'égalité et de la solidarité. C'est d'ailleurs le cœur du message livré par cette œuvre, où le terme «solidarité» est inscrit bien en vue sur la statue.

Venons-en maintenant au vif du sujet. Une question a rapidement été évacuée par les éditorialistes antisyndicaux et les animateurs avides de controverse: pourquoi les membres du syndicat des cols bleus ont-ils tenu à saluer leur ancien président? En fait, les militants du SCFP 301 ont voulu souligner, à leur façon, l'héritage de leurs luttes des 20 dernières années. Jean Lapierre symbolise le combat pour la défense des droits des syndiqués. Son règne a été marqué d'abord par l'amélioration des conditions de travail des employés manuels de la Ville de Montréal mais aussi par une importante implication sociale et communautaire.

Ainsi, au delà de la négociation — efficace — des contrats de travail, les cols bleus de Montréal ont embrassé de nombreuses causes qui dépassent leur strict intérêt. Au cours des 20 dernières années, nous avons:  
■ lutté contre la privatisation de l'eau;  
■ défendu les services publics et le bien public;  
■ milité pour un environnement sain avec plusieurs groupes écologistes, notamment en s'opposant à l'incinérateur très polluant qui

était prévu à Rivière-des-Prairies;  
■ lutté contre la sous-traitance, qui favorise souvent la corruption;  
■ instauré un programme d'accès à l'égalité qui a permis l'embauche massive de femmes dans des emplois non traditionnels;  
■ lutté contre toute forme de discrimination;  
■ informé nos membres et la population sur les dangers des accords commerciaux internationaux en ce qui concerne nos droits sociaux et notre démocratie;  
■ mis sur pied la Fondation Jacques-Forest, qui verse chaque année des dizaines de milliers de dollars à des organismes de charité pour venir en aide aux plus démunis;  
■ amassé des fonds pour soutenir des sinistrés ailleurs en Amérique (lors de l'ouragan Mitch, par exemple);  
■ agi concrètement pour aider des sinistrés québécois (entre autres par la distribution gratuite et massive d'huile à lampe et d'huile à fonder pendant le grand verglas de 1998), etc.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, nous avons jugé nécessaire de rendre hommage à celui qui a représenté le dynamisme et la combativité de notre organisation syndicale pendant 18 ans. Un honneur que Jean Lapierre s'est empressé de partager avec l'ensemble des militants du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

N'avons-nous pas le droit de souligner l'implication de nos militants dans le combat syndical? Pourquoi devrions-nous passer sous silence nos luttes et les dirigeants qui nous ont représentés? N'en déplaise à certains, nous avons, nous aussi, un devoir de mémoire.

## IDÉES

La vie en vase clos

## Loft Story, ou le pouvoir sadique de la majorité silencieuse

Le principe d'exclusion que l'on accepte pour sauver le groupe mène à justifier les pires aberrations

PIERRE DESJARDINS  
Professeur de philosophie

Le plaisir de l'un, c'est de voir l'autre se casser le cou, chantait, on s'en souviendra, Félix Leclerc. Voilà, en résumé, ce qui explique le succès de *Loft Story*, le téléspectateur étant invité à voir comment un des participants sera évincé du groupe. En prime, on offre même au téléspectateur la possibilité de participer lui aussi — par l'entremise d'un vote par téléphone — à l'élimination du candidat. Car il s'agit moins ici de rescaper un des deux candidats que de désigner celui qui ne le sera pas et qui fera les frais de l'émission, l'enjeu étant avant tout de faire accepter au téléspectateur le principe du bouc émissaire, c'est-à-dire de celui qui doit payer pour les autres. Il faut justifier l'exclusion d'un des membres du groupe en analysant et en décortiquant ses défauts.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, dans les camps de concentration nazis, les officiers allemands s'amusaient à faire usage du même procédé: on enfermait un certain nombre de prisonniers, auxquels on promettait la vie sauve à la condition que ceux-ci réussissent à désigner pour le lendemain matin un otage qui paierait de sa vie pour sauver le groupe. On peut imaginer la torture mentale résultant d'un pareil exercice: toute anomalie par rapport au groupe devenait prétexte au choix de l'otage. Et ce processus se répétait de jour en jour jusqu'à ce que, finalement, il ne reste plus qu'un seul prisonnier qui, malgré tous ses efforts pour échapper à la mort en vendant un à un ses congénères, se faisait finalement tuer froidement lui aussi d'une balle dans la tête par l'officier allemand.

## Des aberrations

Évidemment, encore aujourd'hui, ce principe d'exclusion que l'on accepte pour sauver le groupe mène à justifier les pires aberrations, comme le racisme, le sexisme, le sectarisme religieux, social ou politique, de même que la pauvreté. En effet, ne nous y trompons pas: si un type d'émission comme *Loft Story* a un tel succès et dépasse en cote d'écoute le million de téléspectateurs, ce n'est pas par hasard. C'est qu'il manipule des fantasmes de l'inconscient collectif pour assurer la domination totale du système économique actuel. Bien que nous feignions de l'ignorer, nous ne sommes pas autre chose que les jouets du totalitarisme économique des multinationales, et nous nous y soumettons.

Le principal attrait que représente alors *Loft Story* pour le téléspectateur est qu'il fournit à celui-ci l'effet thérapeutique régénérateur dont il a besoin: dans sa forme et contrairement au téléroman, il met en scène non pas des acteurs mais des personnes réelles et il permet aux téléspectateurs d'exercer à distance et de façon anonyme, par téléphone, leur sadisme sur d'autres concitoyens (il serait d'ailleurs plus juste de parler de sado-masochisme).

N'oublions pas que pour appartenir à notre monde, il faut savoir accepter froidement l'idée d'exclure toute personne qui ne colle pas au projet socioécono-

mique en cours. Ce phénomène de déculpabilisation collective inhérent à *Loft Story* participe donc de plain-pied au totalitarisme ambiant actuel de nos fausses sociétés libérales où, pour gagner, il faut savoir activer nos instincts de prédateur.

## Soigneuse sélection

Toutefois, notons que dans *Loft Story*, afin de garder une image *politically correct* elle aussi conforme à l'hypocrisie sociale ambiante, on a bien pris soin, lors de la sélection des candidats, d'éliminer à l'avance tout candidat d'origine étrangère ou d'orientation sexuelle différente. D'où l'importance, pour ce type d'émission qui se présente faussement comme libérale et exempte de toute tendance, de la présélection des candidats, masculins et féminins: il faut choisir des jeunes gens qui soient neutres, de race blanche, hétérosexuels, apolitiques, mais également des jeunes qui ne réfléchissent pas trop, autrement dit qui se présentent comme vides de tout trucage intérieur, donc au-delà de tout soupçon partisan ou idéologique.

On y trouve des mannequins, des coiffeuses, des étalagistes, des acteurs, bref, pour la plupart, des jeunes pour lesquels l'image extérieure a une grande importance. D'ailleurs, ne sont-ils pas entourés de miroirs? Et bien qu'ils soient adultes, ils tiennent des propos si superficiels et si insignifiants qu'on les croirait presque dans une garderie. Il est vrai que cela correspond tout à fait égale-

ment à la superficialité que certains producteurs de télévision voudraient bien, pour des raisons strictement mercantiles, donner à notre jeunesse.

Tout se passe en vase clos, en dehors des grands débats de notre société. Ni journaux, ni livres, rien qui soit de nature intellectuelle. Un peu de culturisme, c'est tout! Tout comme dans notre société de consommation, ces jeunes gens n'ont pas non plus à se préoccuper de leur bien-être physique (tout leur est fourni). Mais en contrepartie, ils doivent, comme nous tous, accepter la domination du groupe sur eux. Car aujourd'hui, pour avoir une place de choix dans la société, il faut savoir se fondre dans la majorité silencieuse et ne pas critiquer. N'est-ce pas exactement ce qu'on demande à ces jeunes cobayes pour parvenir à décrocher le gros lot final?

Ce type d'émission ne vient donc que justifier et renforcer un état de fait troublant partout, aujourd'hui, la cohésion au système en place prédomine à ce point qu'elle est devenue la nouvelle norme. L'individu ne peut plus exprimer ses vrais sentiments; il doit les cacher pour ne pas déranger et ne pas nuire à la bonne marche du progrès. Il faut savoir se faire si discret qu'il est même préférable de ne pas dire tout haut ce que l'on pense. [...]

*«L'homme est un animal social — il n'est heureux que dans le troupeau. Peu lui importe que ce soit la plus profonde des absurdités ou la plus grande des infamies — pour lui, c'est tout un: il s'y sent tout à fait à l'aise, aussi longtemps qu'il s'agit de la position du troupeau ou de l'action du troupeau et qu'il peut rejoindre le troupeau.»* (S. Kierkegaard, cité par Thomas Szasz dans *Fabriquer la folie*, Payot, 1976, page 81.)

Faut-il protéger les ondes?

## La fièvre lofteuse

Quelques signes avant-coureurs laissent entrevoir l'apparition sur les ondes du phénomène de la télé-réalité

PAUL VACHON  
Sainte-Foy

J'ai séjourné en Europe pendant trois ans, soit de juillet 1999 à juillet 2002. A Bruxelles, pour être plus précis. J'ai pu être témoin, de par son omniprésente couverture dans les médias écrits puisque je n'avais pas la télé — eh oui, il peut y avoir une vie sans télé —, de l'extraordinaire essor de la télé-réalité, notamment de *Big Brother* aux Pays-Bas et de *Loft Story* en France. Un véritable phénomène de société. Tout de même curieux du prodige, j'ai profité de mes séjours à l'hôtel à l'étranger, notamment en Afrique francophone, pour examiner la «bête» de visu. Tout ce qu'on a pu dire et écrire sur l'insipidité du produit s'est avéré en deçà de la réalité.

J'ai toujours eu une assez bonne opinion de la télévision québécoise, enfin, comparativement à la télévision française ou canadienne-anglaise, voire américaine. Je suis donc revenu chez moi, à l'été 2002, me croyant bien à l'abri de la fièvre «lofteuse».

J'aurais dû me fier à quelques signes médiatiques avant-coureurs: l'ineffable Jean-Luc Mongrain sévisait désormais dans l'information de TQS en fin de journée; l'ex-maîtresse de Sainte-Foy, balayée par la fusion municipale, répandait désormais son dépit sur les ondes de la radio FM de Québec sous le couvert d'une émission d'affaires publiques; André Arthur se faisait entendre à partir d'une obscure station FM de Donnacona tandis que son fils spirituel, un dénom-

mé Jeff Filion, occupait les ondes du matin avec un mélange de racisme, d'inculture, d'ignorance et de violence verbale, le tout dans un français bêtement approximatif. Et l'éternelle Claire Lamarche faisait pleurer tout le monde à la télé dans ses *Retrouvailles*. Bienvenue chez nous!

## La star et l'empire

Puis, ce fut la saga *Star Académie*. J'imagine qu'on a les «académiciens» qu'on mérite... Il y aurait beaucoup à dire sur l'aspect *reality show* de cette «série». Mais finalement, il faut bien convenir qu'elle contribue à révéler au public de véritables talents, et c'est tant mieux. Même si l'entreprise survalorise la performance de quelques artistes débutants au détriment de certains autres qui ont beaucoup plus de talent et qu'elle contribue surtout à remplir les coffres d'un empire financier pourtant déjà bien pourvu. Passons donc.

Mais je croyais naïvement le Québec à l'abri du «loft». Et pourtant, il déferle. Et pas à peu près. Si on se fie aux 30 minutes de «morceaux choisis» que TQS nous offre

chaque jour, force est de conclure que la journée dans le loft doit être bien longue, bien triste et bien vide. Le degré zéro de l'insignifiance! Les jeunes qui se prêtent à ce jeu insipide sont évidemment moins à blâmer que les promoteurs véreux qui n'hésitent pas, tout à fait consciemment, à jeter en pâture à un public qui en redemande la triste spectacle de la «petite vie» en direct. Ce qui choque le plus, ce n'est pas tellement la langue en usage, les sacres, les *frunch kisses*, les propos indé-

nis et incohérents, voire les partouzes appréhendées. Non, la télé nous a habitués à cette forme primaire de banalité. Ce qui heurte, c'est le projecteur braqué à longueur de jour sur le vide. Comme une version kitsch d'une pièce de Beckett ou d'Ionesco... Pour emprunter un mot des Humains associés: «Faut de pouvoir être, le paraître fait bien l'affaire.»

Mais TQS a décidé d'aller plus loin dans la froide exploitation de la crédulité des gens en associant à cette mascarade l'inénarrable psy au *jacket rouge*, le «doc» Mailloux. J'avais déjà eu l'occasion d'écouter dans ma voiture, sur les ondes de la radio AM cette fois, les inepties de ce triste sire «moralisateur» qui se spécialise dans le diagnostic instantané à distance. [...] Je ne sache pas que les psychiatres soient si mal payés qu'ils doivent arrondir leurs fins de mois en faisant le pitre à la télé. CRTE, au secours!

Ce qui se développe dans le monde des médias électroniques au Québec depuis deux ou trois ans est navrant. En même temps que le «concept» de voir des «gens ordinaires» évoluer à la télé enlève de l'emploi aux artistes de profession au Québec, on cultive l'inculture, l'intolérance (ou carrément le racisme), les préjugés, le mauvais langage, quand ce n'est pas le vide absolu. Les chaînes de radio et de télé sont des entreprises privées (pour la plupart). Mais ce qu'on a tendance à oublier, c'est que les ondes, elles, sont publiques. Notre société dite civilisée protège l'environnement, les enfants, les espèces en voie de disparition, les oiseaux migrants... Il semble qu'on protège même les grues, comme le disait jadis le poète. Pourrait-on protéger les ondes, s'il vous plaît?



Norman Spector

## L'introuvable paix

Quand ses détails ont été dévoilés la première fois, quelques analystes ont cru que l'accord de Genève, négocié en catimini par Yossi Beilin et Yasser Abed Rabbo avec l'aide du gouvernement suisse, pourrait résoudre le conflit israélo-palestinien. Cependant, la cérémonie de signature formelle a été reportée à deux reprises maintenant et les espoirs commencent à s'éteindre, cela, non en raison du silence prévisible de Yasser Arafat ou de l'opposition tou aussi prévisible d'Ariel Sharon.

Comment réagiriez-vous si l'opposition officielle à Ottawa dévoilait un périmètre nord-américain de sécurité négocié avec James Baker, secrétaire d'État sous Bush père et proche allié du fils? Ou encore si elle déclarait que Jean Chrétien n'a qu'à acquiescer pour que tous les conflits commerciaux avec les Américains disparaissent? N'empêche que le mois dernier, bien des Israéliens — désespérés d'en finir avec le conflit — étaient prêts à jeter un coup d'œil sur l'entente de Genève. Ils ont même passé outre le fait que M. Beilin ait cherché l'appui de la France et de la Belgique contre le désir de son gouvernement élu.

M. Beilin s'est toujours opposé à l'étapisme de la «feuille de route» et même à celui des accords d'Oslo, dont il avait pourtant été le principal architecte. L'ancien journaliste dispose cependant d'une solide expérience de travailleur *freelance* et d'une rare habileté à trouver le mot juste, assez en tout cas pour soutenir l'idée d'un État pour les Palestiniens sans avoir à exiger d'eux qu'ils mettent clairement fin au conflit. Son accord «compréhensif» avec Abou Mazen en 1995 — survenu après que l'accord d'Oslo eut commencé à s'effriter — a laissé l'avenir de Jérusalem ouvert. Cinq ans plus tard, après l'échec des négociations à Camp David, c'est lui qui avait conçu les formulations de Taba, que les réfugiés palestiniens interprètent toujours comme une acceptation de leur droit d'habiter en Israël.

A l'instar de notre propre psychodrame autour de l'accord du Lac-Meech, les deux peuples ont commencé à présenter diverses interprétations de l'entente de Genève avant même que l'encre ne soit sèche, surtout en ce qui concerne les questions des frontières et des réfugiés. Aussi, tandis que le leader de l'opposition, Shimon Peres — qui a lui aussi la réputation d'être un intrigant —, défendait le droit de son protégé à conclure un accord «indépendant» avec les Palestiniens, il proposait de l'autre main que les trois principaux éléments (les réfugiés, Jérusalem et une éventuelle participation internationale) soient reportés à une deuxième étape. La semaine dernière, après une rencontre avec Jacques Chirac, M. Peres a d'ailleurs mis en garde la communauté internationale contre tout effort visant à enterrer la «feuille de route» en faveur de l'accord de Genève.

Avec des perspectives de paix au Proche-Orient bloquées au moins jusqu'au départ de MM. Sharon et Arafat, un deuxième accord non gouvernemental, forgé par l'intellectuel palestinien Sari Nusseibeh et l'ancien chef de la marine israélienne Ami Ayalon, demeure plus intéressant. Tous les deux, selon mon expérience, sont des hommes intègres. Ils ont négocié en plein jour et sans aucune aide étrangère. Plutôt que de travailler à trouver un appui à l'étranger, ils préfèrent expliquer leur accord aux Israéliens et aux Palestiniens sur le terrain.

Plus de 160 000 personnes ont maintenant signé des pétitions pour un accord prônant deux États et s'adressant au cœur du conflit, soit le refus des Palestiniens et des pays arabes voisins d'accepter un État juif en leur milieu. Tandis que l'accord de Genève identifie la Palestine et Israël «comme les patries de leurs peuples respectifs» (une formulation ambiguë puisque presque 20 % des citoyens d'Israël sont des Palestiniens), MM. Nusseibeh et Ayalon déclarent clairement qu'Israël est le seul État du peuple juif. Ils ont également convenu que «les réfugiés palestiniens reviendront seulement à la Palestine» tandis que l'accord de Genève, qui se rapporte à la résolution 194 de l'ONU, stipule qu'Israël absorbera plus de réfugiés si des pays comme le Canada et l'Australie le font, ce que les Palestiniens pourraient interpréter comme une ouverture pour achever l'État juif en l'accablant démographiquement.

Beaucoup de Palestiniens dédaignent les idées de Nusseibeh — formé à l'université d'Oxford — en se demandant combien de pistolets il commande. Cependant, la dernière fois que je l'ai rencontré, il y a seulement quelques mois de ça, il était tout à fait optimiste. Aux Palestiniens, il raconte une histoire islamique pour préciser que la colline à Jérusalem, comme beaucoup le croient, n'était pas vide avant que les mosquées n'y soient construites. Cependant, tout en reconnaissant le lien profond des Juifs, M. Nusseibeh s'est demandé, alors que nous nous séparions, si l'histoire aurait pu être différente si les Juifs avaient poliment demandé la permission à leurs cousins palestiniens de s'installer dans la région, ce qui laisse suggérer que lui-même n'accepte pas totalement le concept d'égalité des deux réclamations autochtones à la terre.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous recommandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports); Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricatures); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (supplément cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Sorey, Geneviève Ollivier-Dionne (comités); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Maëlle Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Anabelle Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebati (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétariat); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaïta, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique/Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haeck (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chervier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif) et directeur général.

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### MITTERRAND

SUITE DE LA PAGE 1

fond des yeux qui caractérise ceux qui n'ont pas perdu la capacité de rêver, la main posée sur son pendentif en or: le chêne et l'olivier, symbole de justice et de paix mais aussi l'emblème de son président de mari, feu François Mitterrand, à la tête de la France de 1981 à 1995.

De passage au Québec, où elle participe, ce soir à Montréal et demain à Québec, aux Journées québécoises de la solidarité internationale, l'ex-première dame de France (ce titre la fait sourire même s'il ne lui sied guère, avoue-t-elle) transporte avec elle son nouveau combat humanitaire: «la dénonciation de la politique mondiale de l'eau, qui va à l'encontre de l'intérêt général». Un combat qu'elle a décidé, comme les autres, de mener avec passion et un verbe posé qui détonne dans l'univers de la contestation.

Le sujet est dans l'air du temps. Mais il n'en demeure pas moins primordial pour la présidente de l'organisme caritatif France Libertés et aussi présidente d'honneur de l'Association (française) pour le contrat mondial de l'eau (ACME) qui, depuis 1986, milite pour la paix et le respect des droits humains. «Le sujet s'est imposé à nous au fil des témoignages recueillis un peu partout sur la planète sur la rareté de l'eau potable», a-t-elle expliqué hier en entrevue au Devoir. «La pollution, l'exploitation à outrance de la ressource, la déforestation, détériorent rapidement l'équilibre de la Terre. Et l'eau potable pourrait finir par manquer, même là où elle est aujourd'hui en abondance.»

«Nous sommes désormais collectivement engagés dans un processus où l'eau devient lentement une marchandise, poursuit-elle. Or il faut sensibiliser l'opinion publique au fait que cette ressource n'appartient pas à des intérêts privés mais bien à l'humanité. Ce n'est pas une richesse à exploiter mais un patrimoine à partager. Équitablement.»

La chose est loin d'être impossible, selon cette humaniste qui souhaite que chaque habitant du globe puisse d'ici dix ans avoir un minimum vital de 40 litres d'eau potable par jour pour vivre. «C'est même faisable, dit-elle, à condition de s'organiser et de financer cette autre façon de gérer l'eau.»

Utopiste d'un côté, Danielle Mitterrand est toutefois réaliste de l'autre, consciente que ce projet, même s'il peut sauver le milliard et demi de personnes sans eau sur la planète — comme les trois milliards qui n'ont que de l'eau viciée —, est loin de faire l'unanimité dans un modèle économique où la primauté de la richesse et de l'accumulation de biens a depuis belle lurette pris le dessus sur la solidarité, estime-t-elle. «Mais il y a de l'espoir. La forteresse néolibérale est ébranlée, surtout depuis que l'OMC, la machine à broyer le monde entier, est remise en question.»

Rien de plus normal, d'ailleurs. En effet, selon la veuve de François Mitterrand, qui, par le passé, a couru ce type de rencontres (appelées GATT à l'époque) aux côtés de son mari, ces réunions ne fonctionnent tout simplement pas... sauf peut-être pour «l'entretien et la mise en place des politiques néolibérales», dit-elle. «En ces lieux, les multinationales et les entreprises privées sont les maîtres. Tout se décide dans des instances confidentielles avec les gouvernements. Et quand les politiciens arrivent là, c'est pour tromper le monde. Certes, on donne un peu de place aux organismes non gouvernementaux (ONG) et à quelques voix dissidentes. Mais c'est du pipeau!»

Et l'avenir ne s'annonce guère plus radieux si rien n'est fait, estime cette militante pour «un autre monde possible et en marche». «Le capitalisme a atteint aujourd'hui son seuil d'incompétence. Il ne peut aujourd'hui que se décréditiser et se déstabiliser. C'est le principe de Peter [dit du dérèglement hiérarchique] adapté à l'économie.»

Elle qui s'abreuve régulièrement aux écrits — livres et discours — du chef d'État qui a partagé sa vie pendant des décennies et qui, depuis son décès en 1996, se promène de par le monde «tousjours à ses côtés», avoue-t-elle, rêve de voir un jour tomber la tour construite par «une puissance qui, depuis la Deuxième Guerre mondiale, exécute son projet d'hégémonie mondiale». À défaut de pouvoir s'entendre avec elle pour repenser le monde.

«C'est impossible, dit-elle. Simple question de pensée unique. Les gens qui se portent à la défense de ce système (néolibéral) sont formatés. Ils ont perdu leur liberté de pensée. Et les systèmes d'éducation actuels y sont pour beaucoup puisqu'ils n'encouragent pas la pensée critique mais plutôt la reproduction d'une pensée toute faite. Conséquence: quand on parle d'humanité avec ces personnes, ils voient des consommateurs. Quand il est question d'hommes et de femmes, ils voient des clients. Impossible, donc, de réfléchir ensemble car les verbes qu'on utilise ne génèrent pas les mêmes actions. C'est désastreux.»

### LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### JEUX

SUITE DE LA PAGE 1

quatre pages. Les étapes à suivre commencent le 17 novembre prochain, soit tout juste après l'assemblée annuelle de la FGG.

C'est que les organisateurs montréalais et la FGG ne s'entendent pas du tout sur l'ampleur des Jeux et la responsabilité financière de l'événement. L'organisme américain, qui vend le nom «Jeux gais» un million de dollars, balise les épreuves et encadre l'organisation, voudrait que l'événement montréalais rassemble un maximum de 12 000 athlètes. La FGG exige aussi que la responsabilité finale du financement soit imputable à la fédération, et non aux organisateurs.

Le Comité Montréal 2006 ne veut rien savoir des exigences de la FGG. Le plan initial, qui a permis à Montréal de raffer les Jeux, comprenait la présence de 24 000 athlètes. Selon Louise Roy, directrice générale du Comité Montréal 2006, un minimum de 16 000 athlètes est nécessaire à la rentabilité de l'événement. La fin de non-recevoir vaut également pour le financement.

Ces différences de points de vue doivent faire l'objet de négociations à Chicago samedi, pour tenter de trouver un terrain d'entente. Mais les organisateurs n'avaient jamais entendu parler d'un plan B, qui ferait d'Atlanta la ville hôte des Jeux gais 2006.

Les organisateurs montréalais se sont dits «déboussolés» par ces révélations. «On avait entendu des choses, comme quoi la FGG voulait depuis longtemps qu'une ville américaine organise les Jeux, mais de voir ça par écrit, c'est troublant», dit Louise Roy. On va avoir de sérieuses questions à poser en fin de semaine.

«Cette procédure de transition avait été abolie après les Jeux d'Amsterdam, en 1997», explique Louise Roy. Personne ne voulait d'une procédure qui met de la pression inutile sur les villes hôtes. Là, on apprend que, sans en parler à personne, ils remettent ce document en activité. En plus, ça fait certainement plusieurs mois que la fédération travaille là-dessus, quand on sait comment ils fonctionnent. Il faut avoir de bonnes raisons pour actualiser ça.»

Ce document s'ajoute à la parution d'un article dans le *Southern Voice Online*, un média gai américain. Dans l'édition du 31 octobre dernier, l'organisatrice de la candidature d'Atlanta, Margie Archer, affirme que son organisme est en pourparlers avec la FGG, dans l'éventualité où les négociations en cours avec Montréal ne déboucheraient pas sur une entente. L'organisatrice affirme qu'«Atlanta irait de l'avant

si une occasion s'offrait». En raison du délai très serré avant 2006, l'organisatrice évoque la possibilité de tenir les Jeux en 2007.

Les Jeux gais n'ont pas eu lieu en Amérique du Nord depuis 12 ans, alors que New York avait accueilli l'événement. Comme 46 % des athlètes proviennent des États-Unis, plusieurs favoriseraient une ville américaine pour organiser la compétition sportive. Mais aucun des dossiers soumis n'était à la hauteur de Montréal. Le bras de fer avec la FGG dure donc depuis 2001.

La chef d'orchestre des Jeux ira tout de même à Chicago samedi comme prévu, mais elle se demande maintenant si le résultat des négociations n'est pas connu d'avance. «On a essayé d'accéder à leurs demandes, mais ils ont changé les règles en cours de route, dit-elle. Est-ce que c'est vraiment une question de budget et d'ampleur des Jeux? C'est illogique dans une négociation de prévoir une autre ville et de discuter avec elle. Ce n'est pas très fair-play.»

Louise Roy soutient que les membres de la FGG devront décider s'ils veulent vraiment que Montréal reçoive les Jeux, comme ils l'ont fait en 2001, alors que la métropole avait, et de loin, la meilleure candidature. Tout ça, selon elle, c'est «injustifiable» et «exceptionnel» qu'aucune entente n'ait vu le jour après deux ans de négociation. Sans l'entente, les Jeux pourraient avoir lieu à Montréal, mais sans la sanction de la FGG et sans le nom *Gay Games*. Il faudrait alors changer l'appellation, et ce, en supposant que les équipes sportives décident de venir à Montréal quand même, plutôt qu'à Atlanta.

Mais les organisateurs n'ont pas l'intention de reculer, il y aura des Jeux gais à Montréal en 2006. «Après quatre ans de travail, on ne va pas mettre la clé dans la porte maintenant!», s'insurge Louise Roy. Les délégations sportives veulent venir à Montréal et on a un formidable appui ici.»

Qu'est-ce qu'Atlanta offre de plus que Montréal? «Aucune idée», soutient Louise Roy. Même que, pour des Américains, Montréal est plus sexy qu'une ville des États-Unis. On est considéré comme l'un des meilleurs endroits touristiques pour la communauté gaye dans le monde. Je pense que des Jeux qui auraient lieu en même temps à Montréal et à Atlanta ne seraient pas nécessairement à notre désavantage. L'organisatrice espère que la rencontre de samedi permettra de clarifier la situation.

Les Jeux gais de Montréal sont dotés d'un budget de 16 millions de dollars et devraient attirer 16 000 athlètes. Les retombées économiques sont évaluées à 180 millions.

### ARAR

SUITE DE LA PAGE 1

n'avait pas de commentaire à formuler hier.

Tout le monde se demandait hier pourquoi le Canada avait besoin de demander aux États-Unis si certains de ses agents avaient été sollicités ou non. «Ne pouvez-vous donc pas obtenir cette information par vous-même?», a demandé un journaliste au solliciteur général Wayne Easter. «Nous ne nous en remettons pas aux Américains pour obtenir cette information», s'est défendu le ministre responsable de la GRC. «Les Américains auraient présumément dit qu'ils ont parlé à une source canadienne. Si c'est le cas, alors donnez-nous le nom! C'est ce que nous leur demandons de faire.»

On se rappellera que Colin Powell ainsi que l'ambassadeur américain à Ottawa, Paul Cellucci, ont déjà déclaré que c'est après avoir eu des contacts avec les autorités canadiennes que la décision de ne pas envoyer M. Arar au Canada avait été prise. Wayne Easter avait même laissé entendre que ce sont des éléments voyous de la GRC qui auraient parlé aux autorités américaines alors qu'ils n'en avaient pas l'autorité. «J'espère que lorsque les autorités américaines traitent avec le Canada, elles le font par l'entremise des voies officielles», avait-il dit à l'éché. Cette thèse

a par la suite été abandonnée, M. Easter assurant qu'il n'y avait pas «d'éléments voyous» au sein de la GRC et l'ambassade américaine déclarant officiellement que ce sont les États-Unis seuls qui avaient pris la décision d'expulser M. Arar. On semblait être revenu à cette thèse hier.

Maher Arar, un Canadien d'origine syrienne âgé de 33 ans, a été arrêté à l'aéroport John F. Kennedy de New York en septembre 2002 alors qu'il revenait d'un voyage en famille en Tunisie. Il voyageait avec son passeport canadien. Il a été enfermé et interrogé pendant 12 jours à New York avant d'être expulsé vers la Syrie, un pays où il n'avait jamais remis les pieds depuis son émigration, en 1987. Il a été relâché il y a un mois, après un an d'emprisonnement et de torture. M. Arar n'a jamais été inculpé de quoi que ce soit, ni au Canada, ni aux États-Unis, ni en Syrie.

Plusieurs questions subsistent dans cette histoire. Par exemple, on ignore toujours ce qui est arrivé entre le 4 et le 8 octobre 2002, soit le moment où M. Arar a reçu la première (et unique) visite d'un représentant consulaire canadien à New York et le moment de son expulsion. M. Arar avait indiqué à ce représentant qu'il craignait d'être expulsé vers la Syrie. Mardi, dans son témoignage, il a dit que le représentant l'avait assuré que cela ne se produirait pas.

### LAMBERT

SUITE DE LA PAGE 1

de La Bottine Souriante, fin 2002, après 26 ans à user les mêmes semelles. Cela s'intitule *Les Petits Plaisirs de Monsieur Lambert*, et ce titre épicurien n'est pas plus le fruit du hasard que ne l'est la belle anarchie de la barbe. C'est une profession de foi. «Le plaisir, pour moi, y a qu'à ça, hostie!» Quand Lambert dit ça, je sens comme un grand vent jusqu'à mon côté de la table. Soupir libérateur. «Avec La Bottine, les dernières années, ça pensait développement, arrangements, mise en marché, fonds de pension. Ça ne pensait plus plaisir! Pourtant, c'est la base de tout. Trouver un environnement où t'es ben! Où tu t'amuses! Après ça, le tour est joué: tu chantes mieux, les mots sont beaux et la musique est bonne!»

Simple comme bonjour, non? Pas du tout. Encore a-t-il fallu quitter ce grand bateau de musique traditionnelle dont il était la figure de proue à moustache. La Bottine Souriante, pour le grand public, c'était un peu beaucoup immensément lui, son accordéon, sa voix de stentor, sa bouille réjouie. Et les pieds de Michel Bordeleau (parti s'amuser ailleurs, lui aussi, avec Les Charbonniers de l'enfer). Quitter La Bottine, c'était renoncer à l'usufruit de son propre labour, à cette PME éminemment profitable, à cette renommée tout le tour de la planète folk, à des acquis non négligeables dans une vie d'artiste. C'était aussi rompre avec de vieux frères d'aventure. «C'était un vrai deuil. Il faut savoir qu'au départ, moi, ce que je voulais, c'était un break. Une sabbatique. Du temps de ressourcement. Les autres gars voulaient continuer coûte que coûte, pas perdre un mauduit contrat. À un moment donné, j'ai pas eu le choix, j'avais la langue à terre, j'étais émotivement mort. Je suis parti pour survivre. Et j'ai bien failli en mourir. Mourir d'angoisse.»

On n'imagine pas Lambert, pièce d'homme qui en impose méchamment en personne, véritable Louis Cyr du reel et du rigodon, en lambeaux. Et pourtant. «Après le dernier show de La Bottine, je suis reparti tout seul dans mon désert de glace. C'est pas une image. L'hiver dernier, j'étais pas froid, j'étais frette. Frette en dehors et frette en dedans. J'ai eu une crise de mélancolie, comme on disait dans le temps. Une dépression. C'était la grosse angoisse montataire. J'étais comme mon défunt père, qui a toujours été angoissé par l'argent. Est-ce que j'allais être capable d'en refaire?» Et Lambert évoque les nuits blanches, la peur blanche, la mort blanche. J'ai peine à le croire. «Je te le dis! Je me voyais quêter sur la rue Saint-Laurent... Il ne rit pas. «Je sais de quoi j'ai l'air. Du gars qui en prend large et qui ne doute de rien. Mais je suis un ex-

cessif et un émotif. Je lâchais la plus grosse affaire de ma vie. Je lâchais ma vie!»

#### Reprendre du poil de la bête

Pas de vie sans La Bottine, croyait-il. Deux mois plus tard, arrivé le dégel, une fois sorti du placard le bel accordéon chromatique à deux rangées acheté trois ans plus tôt mais jamais vraiment tâté par ce fidèle de l'accordéon diatonique, une fois remonté comme la sève aux arbres le plaisir de jouer rien que pour jouer, des touches aux doigts jusqu'à envahir tout le corps et enfiévrer la tête, Lambert avait révisé son mot d'ordre: c'est sans la musique qu'il n'y a pas de vie. Bottine ou pas Bottine. «Ça toujours été mon âme, l'accordéon. À 20 ans, quand on a fondé La Bottine, c'est tout ce que j'avais: deux tonnes à l'accordéon. Et c'est reparti de la même façon: je me suis mis à jouer une valse musette de Joe Deran, un joueur d'accordéon irlandais qui habite aux États. Et ça m'a rassuré sur mes moyens. C'est plus difficile pour un diachroneux comme moi, l'accordéon chromatique, mais plus je joue, plus ça rentre!» Et puis, tout est redevenu possible. Toutes routes ouvertes. Le printemps. «C'était comme si, une fois le pâté de maisons rasé, j'apercevais à nouveau le paysage. Et c'était beau. Et c'était infini!» Euphorie de la liberté retrouvée. «Un gros rush de découverte. Découverte d'un nouveau répertoire. Découverte de nouvelles patentes, aussi. Je me suis acheté un G4 et j'ai commencé à pitonner comme un fou. Et je me suis remis à jouer avec d'autres.»

Toutes sortes d'autres. Le folkloriste Jean-Paul Guimond, «jeune chanteur, gigueur et joueur d'os de 70 ans». Le musicien d'origine berbère Hassan el-Hadi, qui joue du oud marocain et diverses percussions. «J'ai un projet avec lui: je veux chanter en arabe», annonce Lambert tout de go. «Avec tout ce que ça symbolise. Je suis tanné de voir George le Boucher manger de l'Arabe.» À ceux-là s'ajoutent, selon une géométrie très variable, le bassiste Frédéric Beauséjour, le guitariste Olivier Rondeau et le pianiste Sylvie Genest, dont on avait déjà apprécié le concours pendant *Les Vacances de Monsieur Lambert*, l'album-escapade de 1998. «On va faire des chansons de cet album-là, c'est sûr, mais aussi mes trouvailles de printemps et de l'été. J'ai le goût de mordre dans Baudelaire. J'ai le goût de faire La Mythique Chanson du Juif errant. L'originale de 1850, adaptée du roman d'Eugène Sue. En entier, les 24 couplets. Ça dure 14 minutes et ça ne me dérange pas.» Et le barbu s'exclame: «Y a plus rien qui me dérange, à part l'injustice dans le monde! Le monde n'a qu'à bien se tenir. Monsieur Lambert a faim de musique et de liberté.»

### CARTES

SUITE DE LA PAGE 1

des fraudes est efficace. Enfin, le ministre s'est dit préoccupé par le fait qu'un journaliste de *La Presse* puisse avoir accès, par personnes interposées, au fichier de la RAMQ, qui contient des renseignements à caractère confidentiel. Le ministre attend un rapport préliminaire le 1<sup>er</sup> décembre et le rapport final le 15 janvier.

En outre, le nombre d'enquêteurs affectés aux 575 enquêtes en cours passera de trois à cinq à la fin du mois, a indiqué M. Couillard.

L'enquête ne porte pas sur une quelconque implication de M. Boulerice dans cette affaire. M. Couillard a indiqué qu'il n'avait aucune information en ce sens.

À la fin de septembre 2002, M. Boulerice a accepté un voyage de dix jours au Maroc, toutes dépenses payées, gracieusement du président de Royal Air Maroc, contrevenant ainsi aux règles visant les cadeaux offerts aux élus. À l'été 2002, M. Boulerice a rencontré un certain Hamid Kamil-Lahlou. Ce dernier aurait obtenu en septembre une carte d'assurance maladie de la RAMQ que l'organisme lui aurait d'abord refusée à l'été, alléguant *La Presse*.

À l'Assemblée nationale hier, André Boulerice, que le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, il y a une semaine, a démis de son poste de porte-parole en matière d'immigration, a tenu à lire une déclaration. Le député a rappelé qu'il avait commis l'erreur d'accepter un voyage, qu'il a remboursé depuis. Il a dit qu'il avait accepté la sanction que lui a imposée le chef. M. Boulerice a toutefois nié qu'il soit intervenu personnellement dans l'émission de cartes d'assurance maladie à des personnes qui n'y ont pas droit. «Ces insinuations sont fausses», a-t-il dit.

Au cours d'un point de presse, M. Boulerice a qualifié de «malhonnêtes» les insinuations contenues dans l'article de *La Presse*. «C'est totalement faux. Je n'ai jamais été à la tête d'un réseau d'émission de cartes», a-t-il dit. Il n'existe aucun lien entre son voyage au Maroc et l'obtention par un citoyen marocain d'une carte d'assurance maladie, a-t-il soutenu. «Jamais je ne suis intervenu. [Jamais] en 18 ans comme député je n'ai appelé à la Régie d'assurance maladie», a-t-il dit.

Hier, la porte-parole de la RAMQ, Nathalie Pître, a rappelé que son organisme exige un papier officiel d'Immigration Canada confirmant un statut de résident, de citoyen ou de réfugié des personnes qui réclament l'émission d'une première carte soleil. Une fois cette étape passée, la RAMQ dit réclamer en sus une preuve de résidence au Québec, comme un bail, un titre de propriété ou une attestation d'un employeur québécois. «Nous pouvons aussi demander toute autre information prouvant que la personne réside au Québec, comme la preuve d'inscription des enfants à l'école. Cela dit, est-il possible de contourner le système? Nous allons mener enquête pour voir si cette filière existe vraiment et regarder nos façons de faire», a soutenu Mme Pître.

Selon cette dernière, le seul moyen de vérifier le lieu de résidence d'une personne déjà détentrice d'une carte est lors du renouvellement de la carte. Dans le cas des immigrants, la première carte n'est valide qu'un an, mais elle est par la suite renouvelée tous les quatre ans.

Au consulat du Maroc à Montréal, on a fortement réagi aux informations publiées par *La Presse* selon lesquelles des «dizaines de Marocains fortunés [ont] en poche leur carte soleil», sans toutefois résider au Québec au moins six mois par année. On affirme n'avoir jamais eu vent d'un tel détournement de carte de la RAMQ.

«Il y a un nombre important de Marocains qui ont travaillé pour la Royal Air Maroc (RAM) partout dans le monde, que ce soit des pilotes, des techniciens ou des cadres. Mais ces gens-là ont des enfants scolarisés ici, travaillent ici et ont des prestations parce qu'ils sont des résidents du Québec. Ces gens paient des impôts ici», a affirmé hier Mohammed Rachidi, adjoint au consul général du Maroc.

M. Rachidi dément catégoriquement que le consulat marocain ait eu un quelconque rôle à jouer pour faciliter l'obtention de la carte d'assurance maladie à des Marocains qui n'habitent pas au Québec.

«Je dis clairement que le consulat ne détient aucun papier qui puisse permettre que des citoyens marocains puissent avoir cette carte. Ce n'est pas de notre compétence. C'est le Canada et les organismes compétents qui doivent enquêter. S'il y a des irrégularités, il faut se tourner vers l'organisme responsable de l'émission de ces cartes», a dit le vice-consul.

Selon M. Rachidi, il y a 25 000 Marocains «inscrits» au bureau du consulat montréalais, qui détiennent tous des preuves de résidence émises par Immigration Canada ou une ambassade canadienne à l'étranger. Si encore là il y a des failles dans ces papiers, c'est au Canada de faire enquête.

Pour le vice-consul, il y a peu d'intérêt pour un citoyen marocain à faire le voyage au Québec dans le seul but d'obtenir des soins de santé gratuits. «Les seuls frais de voyage et d'hébergement rendent cela peu intéressant, d'autant plus que les services de santé sont très peu chers chez nous», plaide-t-il.

### Fermes laitières menacées de faillite

(PC) — De 10 à 15 % des 8000 producteurs laitiers du Québec seraient menacés de faillite au cours des prochains mois si Québec et Ottawa ne débloquent pas rapidement une aide pour contrer les effets de la crise de la «vache folle». C'est ce qu'a déclaré Gilbert Perreault, membre du comité exécutif de la Fédération des producteurs de lait du Québec, en marge des audiences publiques du comité des Finances des Communes, hier à Montréal. Les vaches laitières, qui deviennent des vaches de réforme destinées à l'abattage après leur vie productive, ne sont toujours pas couvertes par les programmes d'aide. De plus, la levée possible de l'embargo imposé par les États-Unis sur le bœuf canadien après la découverte d'un cas unique de la maladie de la «vache folle» en Alberta au printemps dernier ne vise que les animaux de moins de 30 mois et exclut donc les vaches de réforme. M. Perreault a précisé, à l'issue de sa présentation du mémoire de la Fédération des producteurs de lait devant le comité des Communes, que «plusieurs producteurs ne paient pas leurs comptes à leurs fournisseurs d'engrais chimiques, d'aliments, de semences, aux vétérinaires, aux inséminateurs». «Ils reportent aussi les paiements sur leurs prêts et leurs marges de crédit ou les font hausser. Ils retardent les paiements pour être capables de subvenir aux besoins immédiats de la ferme et des animaux; leurs dettes font bouillir de la neige et ce volcan va éclater dans les cinq à six prochains mois.»